

Rapport

Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant dans le Cercle de Ségou-Mali

UN REGARD SUR LA JOUISSANCE DU DROIT À L'ÉDUCATION DANS LE CERCLE DE SÉGOU



En collaboration avec :





Educo, octobre 2015

Directrice Nationale – Educo Mali
Gwénaëlle de Jacquolot

Coordinatrice Régionale Droits de l'Enfant pour l'Afrique – Educo
Jara Campelo Prieto

Membres de l'équipe ASDE

Abdoulaye Dembele, Coordinateur Projets – ASG

Alhassane Koné, Technicien de Développement Communautaire à Bako – Educo

Dramane Keita, Point Focal Droits de l'Enfant – Educo

Edouard Junior Ndeye, Coordinateur de Programmes – Educo

Ibrahima Dicko, Superviseur Ségou – Educo

Mahamadou Diarra, Technicien de Développement Communautaire à Ségou – Educo

Samba Cissé, Agent de Développement Communautaire – ASG

Silvère Dan-mi Dena, Animateur – BNCE

Vinafo Traore, Chargé de Suivi-Évaluation – Educo

Correction : **Christine Antunes**

Mise en page : **Anaïs López**

Photographie : **Ramon Giner i Filella**

Remerciements: **Anne Clément**, Conseillère Régionale – Educo, **Cristina Velázquez**, Technicienne Unité Droits de l'Enfant – Educo, **Elena Zaccherini**, Consultante Régionale pour la conduite de l'analyse, **Mamadou Alpha Diallo**, Consultant National pour la conduite de l'analyse, **Mikel Egibar**, Responsable Éducation – Educo, **Resti Ramos**, Coordinateur Unité Droits de l'Enfant – Educo, **Víctor Ruibal**, Directeur Régional – Educo, **Yukiko Yamada**, Directrice Département Politiques et Stratégies – Educo

Coordinatrice générale de l'étude et personne de contact :

Jara Campelo Prieto

Jara.Campelo@Educo.org

Handwritten notes on a small piece of paper, possibly a student's work or a teacher's notes, located in the top left corner of the classroom.

Mali fara
man'a kam do
keleba don
el b'an cesii
kulu tiime
ju janyia kelon
ana keloma
man'a kamb
a s hni ma
ka wule ki jo
ka fara malaye
finna n'a fara Mali
n i a ho koromya bea
finna n'a fara Mali
in do keloma kele
Mali teli be la
Mali teli be rani
ya farwo futara kayna
w hakel latigra
wre pene!

banananta aginidunur ye 27 defalunur ye 7 defalunur ye 20
a . b . c . d . e . f . g . h . i . j . k . l . m . n . o . p . q . r . s . t . u . v . w . x . y . z
Turi cakoyat 1 - 1 / 0 M U N C 3
0 - 0



Table des matières

Sigles et abréviations	7
Structures impliquées	10
> Fundación Educación y Cooperación – Educo	10
> Association Subaahi Gumo - ASG	10
> Bureau National Catholique de l'Enfance - BNCE	11
> Réseau d'Acteurs pour le Renouveau de l'Éducation - RARE	11
Résumé exécutif	13
1. Introduction	17
> 1.1. Justification de l'Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant	17
> 1.2. Méthodologie :	19
2. Climat favorable aux droits de l'enfant	21
> 2.1. Contexte général politique, social, économique et culturel	21
> 2.2. Mesures générales pour la mise en place de la Convention des Droits de l'Enfant-ONU	24
> 2.3. Application des principes généraux de la CDE-ONU (art. 2, 3, 6 et 12)	26
> 2.4. Situation de la société civile au Mali	28
3. Situation de l'exercice du droit à l'éducation	30
> 3.1. Droit à l'Éducation	31
> 3.1.1. Plusieurs catégories d'enfant sont discriminées et marginalisées du système scolaire	32
> 3.1.2. De nombreux enfants abandonnent l'école sans avoir acquis les connaissances essentielles de base.	38
> 3.1.3. Les enfants ne sont pas suffisamment protégés contre les violences, les abus et les accidents.	42
> 3.2. Les Droits dans l'Éducation	48
> 3.2.1. Le droit à un temps réel d'apprentissage n'est pas respecté	48
> 3.2.2. Le droit à un enseignement de qualité n'est pas satisfaisant du fait des faibles compétences et pratiques des enseignants	51
> 3.2.3. Les conditions d'apprentissage ne favorisent pas le bon développement des capacités des enfants	55
> 3.3. Les Droits à travers l'Éducation	59
> 3.3.1. Le droit à la participation des enfants et des femmes dans la gestion de l'école est peu respecté	59
> 3.3.2. Les services déconcentrés et décentralisés éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions d'appui technique et financier aux organisations et associations communautaires actives dans le domaine de l'éducation	62
> 3.4. Analyse des responsabilités et des capacités des titulaires d'obligations, de responsabilités et de droits	66
> 3.4.1. Les Titulaires d'Obligations	67
> 3.4.2. Les Titulaires de Responsabilités	70
> 3.4.3. Les Titulaires de Droits	70
4. Conclusions générales	71
5. Recommandations générales et opportunités pour Educo	73
6. Bibliographie	81

Sigles et abréviations

ADARS	Appui Direct à l'Amélioration des Rendement Scolaires
ADE	Approche Droits de l'Enfant
AE	Académie d'Enseignement
AME	Association des Mères d'Elèves
APE	Association des Parents d'Elèves
ASDE	Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant
ASG	Association Subaahi Gumo
BNCE	Bureau National Catholique pour l'Enfance
CA	Communauté d'Apprentissage (des maîtres)
CADDE	Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration en Éducation
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CAFE	Centre d'Apprentissage des Femmes
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
CED	Centre d'Éducation pour le Développement
CGS	Comité de Gestion Scolaire
COMADE	Coalition Malienne des Droits de l'Enfant
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale
CP	Conseiller Pédagogique
CRDEA	Coordinatrice Régionale des Droits de l'Enfant en Afrique
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	Centre de Santé de Référence
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales
DIP	Diagnostic Institutionnel Participatif
DRDSES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DRDS-ES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Ségou
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
DRS	Direction Régionale de la Santé
ECU	Ecole à Classe Unique
EPT	Éducation Pour Tous
F	Femme
FCM	Formation Continue des Maîtres
FG	Focus Group
GAAS MALI	Groupe d'Animation Action au Sahel- Mali

GDE	Gouvernement Des Elèves
H	Homme
HNF	Hôpital Nianankoro FOMBA
IFM	Instituts de Formation des Maitres
IPEG	Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ONG	Organisation Non Gouvernementale
P.	Page
P.A	Plan d'Action
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PDCOM	Plan de Développement Communautaire
PDSEC	Plan de Développement Economique, Social et Culturel
PNPPDE	Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits des Enfants
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RARE	Réseau d'Acteurs pour le Renouveau de l'Éducation
SARPE	Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant
SSA/P	Stratégie de Scolarisation Accélérée/ Passerelle
Tdr	Termes de référence
VBG	Violences Basées sur le Genre

MALI



Structures impliquées

Fundación Educación y Cooperación – Educo



Nous sommes une ONG globale de coopération pour le développement qui agit en faveur des enfants et pour la défense de leurs droits, spécialement le droit à une éducation de qualité. Nous travaillons avec les enfants et leur entourage pour une société plus juste et équitable. Nous souhaitons construire un monde où tous les enfants jouissent pleinement de leurs droits et vivent en toute dignité.

Association Subaahi Gumo - ASG



ASG est une ONG de droit malien orientée vers la gestion de proximité pour un Mali prospère où chaque citoyen/ne trouve satisfaction de ses besoins vitaux.

Sa mission est de contribuer au développement des collectivités de base au Mali par la satisfaction de leurs besoins en matière d'éducation, de santé, d'environnement et de microréalisations à travers la formation et le transfert de compétences.

Ses domaines d'intervention sont: l'éducation/alphabétisation, la gouvernance locale et la décentralisation, la santé (IST/VIH/SIDA, la santé maternelle et infantile, la nutrition et la santé scolaire, etc.), l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'agriculture.

Bureau National Catholique de l'Enfance - BNCE



BNCE-Mali est membre du Réseau BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance), créé depuis 1948 et présent dans 4 continents.

BNCE a pour mission de promouvoir la protection des enfants, la vulgarisation et l'application de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant ainsi que l'application des textes régissant la minorité pénale.

BNCE œuvre pour la reconnaissance et l'application des droits des mineurs arrêtés ou détenus et assure aux jeunes filles en détresse une prise en charge psychoaffective, médicale, sociale et un accompagnement pédagogique, matériel et financier en vue de leur réinsertion socio-économique.

Réseau d'Acteurs pour le Renouveau de l'Éducation - RARE



RARE est un réseau visant à offrir des services à l'État et à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs politiques afin d'améliorer la qualité de l'Éducation à travers des stratégies holistiques et novatrices.

RARE contribue, par son expertise, à l'accroissement de la qualité de l'éducation à travers des approches et outils adaptés.



Résumé exécutif

La présente Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant (ASDE) vise à dresser **un état des lieux de la situation de la jouissance du Droit à l'Éducation des enfants de la région de Ségou** au Mali et de **renforcer une relation équitable de partenariat** avec les principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance à partir **d'un processus d'échanges et d'apprentissages mutuels**.

Pour ce faire, Educo et ses partenaires locaux (ASG, BNCE, RARE) ont constitué une équipe de recherche, en collaboration avec des acteurs clefs de l'éducation au niveau de l'Académie de Ségou et au niveau central. **Cette étude a permis d'analyser les données secondaires existantes sur la thématique. Des données primaires, sous forme de Focus Group, entretiens et ateliers, ont ensuite été recueillies auprès de 750 personnes¹ dont des acteurs de l'Éducation des CAP de Markala, Ségou et Farako, des communautés de neuf communes et 22 villages et des enfants eux-mêmes.** Ces témoignages ont permis d'obtenir des informations actualisées auprès des premiers acteurs concernés.

Cette ASDE met en exergue **les principaux freins à l'exercice du droit à l'Éducation** des enfants en prenant en compte **quatre axes transversaux d'analyse : la protection** (afin d'analyser si les enfants de la région de Ségou jouissent de leur droit de vivre dans des environnements sûrs et protecteurs), **la participation** (pour évaluer si une participation active leur est permise en tant que titulaires de droits pour exprimer leurs idées, réclamer leurs droits et influencer sur les décisions qui les concernent), **la non-discrimination** (pour analyser le degré inclusif de la jouissance du droit à l'éducation) et **la gouvernance** (pour savoir si les enfants exercent leur citoyenneté activement dans le cadre des systèmes publics chargés de promouvoir leurs droits).

¹ 421 hommes, 59 femmes, 129 filles et 141 garçons.

Huit principaux problèmes ont été relevés puis partagés et validés, lors de deux ateliers au niveau régional et national avec la majorité des acteurs de l'Éducation :

- Plusieurs catégories d'enfants sont discriminées et marginalisées du système scolaire.
- De nombreux enfants abandonnent l'école sans avoir acquis les connaissances essentielles de base.
- Les enfants ne sont pas suffisamment protégés contre les violences, les abus et les accidents.
- Le droit à un temps réel d'apprentissage n'est pas respecté.
- Le droit à un enseignement de qualité n'est pas satisfaisant du fait des faibles compétences et pratiques des enseignants.
- Les conditions d'apprentissage ne favorisent pas un bon développement des capacités des enfants.
- Le droit à la participation des enfants et des femmes dans la gestion de l'école est peu respecté.
- Les services déconcentrés et décentralisés éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions d'appui technique et financier aux organisations et associations communautaires actives dans le domaine de l'éducation.

La qualité de l'enseignement et la protection des enfants restent des enjeux majeurs au Mali. En dépit des nombreuses études et innovations entreprises au Mali, **le constat est que le système éducatif ne parvient pas à développer de manière efficace toutes les potentialités et talents des enfants et à développer une école bienveillante à leur égard.**

En effet, le **manque de ressources humaines qualifiées soucieuses d'exercer leurs responsabilités**, le manque d'effectivité de la **décentralisation de l'éducation**, le **manque d'adhésion** de la communauté, **le manque d'enclin à demander des comptes aux responsables** ou parfois le manque de légitimité pour en réclamer, ont de forts impacts sur l'école. Les centres éducatifs, en ne tenant pas compte systématiquement de l'avis des principaux intéressés, se retrouvent, le plus souvent, en décalage avec leur propre environnement.

De plus, **les pesanteurs socioculturelles** discriminatives à l'égard des femmes et des enfants qui entravent leurs droits à **la participation** sont **l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre d'une éducation inclusive et participative**. Bien que des lois et directives aient été promulguées, elles ne sont pas effectives et certaines personnes sont même réfractaires à leur mise en œuvre.

Malgré **la crise socio-politique de ces dernières années** qui a engendré un **contexte sécuritaire toujours instable**, un **ralentissement de l'économie** et un **désengagement de la communauté internationale** dans les programmes de développement, **l'État malien a effectué de nombreux efforts**. Ces derniers restent malheureusement insuffisants, car **plus de la moitié des enfants du Mali n'ont toujours pas accès à l'Éducation** du fait de leur mode de vie (nomades), sexe, ou de par leurs conditions socio-économiques². Il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour assurer ce droit fondamental à tous les enfants, tel que le prévoit la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Suite à ces différents constats, **des recommandations ont été formulées par les différents acteurs engagés pour l'Éducation afin de mettre en exergue les priorités d'action pour les titulaires de Droit, d'Obligations et de Responsabilités** et ainsi favoriser et promouvoir une éducation de qualité au Mali.

C'est sur la base de ces recommandations qu'Educo a élaboré son Plan Pays 2016-2019 au Mali et définit, avec ses partenaires, ses programmes de développement auprès de l'Enfance.

² Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef 2014.



For
FF-F-F-F-F-F

For
FF-F-F-F-F-F

For
FF-F-F-F-F-F

F-F-F-F-F

For
FF-F-F-F-F-F

F
FF-F-F-F-F-F

For
FF-F-F-F-F-F

1. Introduction

La création d'Educo, fruit de la fusion entre la Fondation Intervida et l'ONG Éducation Sans Frontières en décembre 2013, a donné lieu à une restructuration des fondements organisationnels. Suite à cette nouvelle identité, Educo a redéfini sa mission, vision, valeurs et principes dans son nouveau Plan Stratégique 2015-2018.

Le Plan Stratégique 2015-2019 est marqué par la décision stratégique d'adopter une Approche basée sur les Droits de l'Enfant (ADE) pour une plus grande cohérence entre la vie interne de l'organisation et les programmes menés, et pour la promotion d'un monde où tous les enfants, sans distinction aucune, puissent jouir entièrement de leurs droits et d'une vie digne.

1.1. Justification de l'Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant

L'objectif de cette Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant (ASDE) est d'arriver à une compréhension plus approfondie pour savoir dans quelle mesure les enfants bénéficient de leur droit à l'éducation dans la région de Ségou. Ceci demande une analyse détaillée des obstacles à la réalisation de ce droit, des facteurs qui peuvent contribuer à sa réalisation et des rôles et responsabilités de tous les acteurs engagés dans cette jouissance. Plus concrètement, les principaux objectifs de cette ASDE consistaient à :

- Réaliser un état des lieux permettant d'acquérir une compréhension globale des questions, besoins, programmes et lacunes dans la jouissance du droit à l'éducation des enfants de la région de Ségou en lien avec les quatre principes transversaux d'Educo (participation, gouvernance, non-discrimination et protection des enfants).
- Renforcer une relation équitable de partenariat avec ASG, BNCE et RARE à travers un processus d'apprentissage autour de l'ASDE.

La présente ASDE se focalise sur le droit à l'éducation, en tenant compte des trois composantes prévues dans la stratégie d'éducation d'Educo :

- **Le droit à l'éducation** : atteinte des conditions nécessaires pour garantir une éducation fondamentale à tous les enfants sans aucune distinction, pour apprendre à être, à faire, à connaître et à vivre ensemble.
- **Les droits dans l'éducation** : promotion des processus d'enseignement et d'apprentissage pertinents, créatifs et inclusifs axés sur les élèves en leur permettant de développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités.
- **Les droits à travers l'éducation** : promotion d'une éducation inclusive, critique et participative pour la jouissance des droits humains et interaction permanente avec l'environnement pour construire des sociétés plus justes.

Tout en gardant le focus sur la situation du droit à l'éducation, cette présente ASDE a pris en compte les objectifs stratégiques de développement d'Educo à travers les quatre axes transversaux suivants :

- **La Protection** : afin d'analyser si les enfants de la région de Ségou jouissent de leur droit de vivre dans des environnements sûrs et protecteurs ;
- **La Participation** : pour évaluer si une participation active leur est permise en tant que titulaires de droits pour exprimer leurs idées, réclamer leurs droits et influencer sur les décisions qui les concernent ;
- **La Non-discrimination** : pour analyser le degré inclusif de la jouissance du droit à l'éducation des enfants dans la région de Ségou ;
- **La Gouvernance** : pour savoir si les enfants exercent leur citoyenneté activement dans le cadre des systèmes publics chargés de promouvoir leurs droits.

Couverture géographique :

Les quatre partenaires ont opté pour conduire cette étude dans le cercle de Ségou, avec un accent particulier dans leur zone historique d'intervention pour pouvoir analyser de manière approfondie le droit à l'éducation dans la région de Ségou tout en accordant une attention particulière aux zones pouvant faire l'objet d'une future extension (Markala).

Les données ont donc été recueillies dans trois Centres d'Animation Pédagogique (CAP), dans ceux de Ségou et Farako, dans lesquels Educo intervient depuis une dizaine d'années, et celui de Markala.



1.2. Méthodologie :

Dès sa conception, Educo a opté pour réaliser cette analyse avec ses organisations partenaires¹. Le choix de cette approche participative répond au besoin de participation active des parties prenantes des futurs projets. C'est pourquoi, l'équipe qui a été mise en place pour réaliser l'ASDE comprend une représentation du personnel d'Educo, ainsi que des travailleurs des organisations partenaires.

Un consultant a été recruté afin d'accompagner, de former et de conseiller l'équipe ASDE dans la conduite des travaux sous la supervision de la Coordination Régionale des Droits de l'Enfant en Afrique qui était responsable de diriger, d'encadrer et de guider l'équipe et le consultant afin que le processus soit conforme aux orientations et aux directives institutionnelles.

Méthodes et outils :

Les méthodes suivantes ont été utilisées pour la collecte, l'analyse et la validation des données :

- **Collecte des données primaires** : observation, focus groups (FG), entretiens et ateliers.
- **Elaboration et adaptation des outils** : plusieurs outils ont été utilisés, dont certains ont été adaptés au contexte malien.

¹ à savoir, ASG, BNCE et RARE.

- **Collecte des données secondaires** : plus de 80 documents ont été collectés auprès des structures étatiques et des collectivités ainsi qu'auprès d'ONG et d'organisations du système des Nations Unies.
- **Analyse des données** : un atelier a été organisé à Ségou afin de consolider les données collectées, d'identifier et de prioriser les problèmes liés au droit à l'éducation.
- **Validation des données** : deux ateliers ont été organisés afin de valider les huit problèmes majeurs identifiés pendant la phase d'analyse et de formuler des recommandations d'action. Ces ateliers ont été organisés respectivement à Ségou, avec les principaux acteurs régionaux, et à Bamako, avec les acteurs nationaux et internationaux de l'éducation. Plus concrètement, ont pris part aux rencontres :
 1. **Les Directions Nationales du Ministère de l'Éducation** : la Direction Nationale de l'Éducation Fondamentale, la Direction Nationale des programmes, la Cellule d'Appui aux Statistiques, la Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration en Éducation.
 2. **Les services techniques déconcentrés de l'Etat en matière d'éducation** : l'Académie de Ségou, les CAP de Ségou, Markala et de Farako, des Directeurs d'école et des Enseignants.
 3. **Les services techniques déconcentrés de l'Etat en matière de protection et d'aides sociales** : la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire.
 4. **Les services décentralisés de l'Etat en matière d'éducation et des représentants des communautés** : Conseil du cercle de Ségou, les Mairies de Digani, Pelengana, Baguidadougou, Souba, Digani et Sama Foulala, des membres des CGS et des représentants des Parents d'élèves.
 5. **Les ONG nationales et internationales au niveau local et national intervenant dans le domaine de l'éducation et/ou de la protection de l'enfance** : Aide et Action International, Terres des Hommes, BØRNEfonden, Save the Children, World Education, CARE, Right to Play, Secours Islamique France, Buildon, OMAES, Wale, AMSS, AMPRODE SAHEL,...

2. Climat favorable aux droits de l'enfant

2.1. Contexte général politique, social, économique et culturel

Le Mali, un pays fragilisé...

Le Mali, devenu indépendant le 22 septembre 1960, est le plus vaste État d'Afrique de l'Ouest après le Niger, couvrant 1 241 238 kilomètres carrés. Il possède des frontières communes avec la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Il est subdivisé en huit régions administratives et un district: Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, et le district de Bamako.

Avec 14.517.176 habitants en 2009 dont 55,20% ont moins de 18 ans, la population malienne est constituée de différentes ethnies, dont les principales sont les Bambaras, les Bobos, les Bozos, les Dogons, les Khassonkés, les Malinkés, les Miniankas, les Peuls, les Sénoufos, les Soninkés (ou Sarakolés), les Sonrhais, les Touaregs et les Arabes.

Le français est la langue officielle, mais la population parle majoritairement les langues nationales, le bambara étant la plus utilisée.

Le Mali se situe au 176^{ème} rang sur 187 en 2014² en termes d'indice de développement humain. L'agriculture occupe plus de 75% de la population active et le coton constitue la première culture d'exportation. La dévaluation du franc CFA en 1994, l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ont contribué, dans des mesures différentes, à améliorer la situation économique et la croissance au Mali.³

Cependant, à ce jour 54% des personnes vivent avec moins de 1.25 \$ par jour, 77% avec moins de 2 \$ par jour et 64% sont sous le seuil de pauvreté national⁴. 77% des adultes ne savent ni lire ni écrire – c'est le plus haut niveau d'analphabétisme dans l'indice du PNUD.

En 2012, le Mali a été bouleversé par une crise politico-sécuritaire suite à l'occupation des régions du Nord du Mali par des groupes armés, et une crise politique et institutionnelle

² www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html

³ Rapport national sur le développement humain - Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience à la crise 2012 au Mali : enjeux et perspectives PNUD, édition 2014.

⁴ Seuil de pauvreté national = 420 FCFA par jour (0,64€/jour).

consécutives au coup d'État du 22 mars 2012. Cette crise a mis à jour *“la mal gouvernance et la corruption qui a gangréné toutes les sphères d'activités de la vie nationale et entraîné la perte de crédibilité de l'État aux yeux des citoyens.”*⁵

Après de longs mois de tractations, des élections présidentielles et législatives libres et transparentes en 2014 ont permis d'asseoir un gouvernement stable et reconnu par la communauté internationale. En mai 2015, le Gouvernement malien et les principaux groupes armés rebelles ont signé un accord de paix. Cependant, actuellement le Mali fait face à de nombreux défis: un nombre élevé de personnes déplacées internes, un contexte sécuritaire toujours instable et le ralentissement de l'économie.

Aperçu de la politique éducative au Mali

Suite à la politique d'ajustement structurel mise en œuvre par les institutions internationales des finances dans les années 90, le système éducatif du Mali a subi de profondes mutations telles que le départ massif des enseignants à la retraite anticipée ou la fermeture de plusieurs établissements de formation des enseignants.

Face à une démographie galopante occasionnant une demande sociale assez forte, un processus de décentralisation a été amorcé transférant des compétences et des ressources en faveur des collectivités territoriales qui délèguent à leur tour sur des structures communautaires (comme le Comité de Gestions Scolaire, les Associations des Mères d'Elèves, ou les Associations de Parents d'Elèves).

Face à ces défis et enjeux, le *Programme Décennal de Développement de l'Éducation* (PRODEC) a été élaboré avec la participation des communautés et l'appui de ses partenaires techniques et financiers: *“ce programme devait permettre un développement harmonieux du système éducatif, en orientant mieux les efforts déployés par l'État, les collectivités, les communautés et les partenaires techniques et financiers”*.⁶

Le système éducatif malien a de ce fait enregistré une profonde évolution ces quinze dernières années dont les grandes orientations s'articulent autour de trois grandes composantes, à savoir l'amélioration de l'accès et de la scolarisation, l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'amélioration de la gestion financière, matérielle et des ressources humaines.⁷

⁵ Conférence internationale “Ensemble pour le renouveau du Mali”, Bruxelles, 15 mai 2015, Gouvernement du Mali.

⁶ Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

⁷ Ibid.

Aussi, de nombreux progrès ont été réalisés, notamment en termes d'accès et de maintien des enfants dans le système éducatif.⁸

Mais la crise sécuritaire et politique qu'a connue le pays en janvier 2012 a contrarié la mise en œuvre des politiques maliennes en matière de développement dont la troisième phase du *Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation* (PISE-III 2010-2013), composante du PRODEC. Le *Programme Intérimaire de l'Éducation* a été élaboré pour gérer la phase de transition entre la fin du PRODEC 1 et la mise en place du *Programme décennal de développement de l'éducation II* (PRODEC 2). Malgré les 24% du budget National alloué à l'Éducation en 2013, un taux assez considérable au regard du reste des secteurs de développement du pays⁹, la dépendance du Mali à l'égard de l'aide publique au développement reste très importante et tend à s'accroître.

Dans le financement de l'éducation cette aide prend une part toujours plus importante : les appuis extérieurs représentaient 31% des dépenses en 2008, 19% en 1998 et 10% en 2001¹⁰. Les programmes de développement sont donc fortement conditionnés aux appuis techniques et financiers de la Communauté Internationale.

En définitive, le Mali doit à ce jour relever de nombreux défis tant dans le domaine de l'accès et du maintien des enfants à l'école, que de la disparité selon le genre, la zone géographique, le revenu des familles, l'amélioration de la gestion des ressources, ou encore la qualité de l'offre éducative¹¹.



8 CF. Section 3.1. Droit à l'éducation page 42.

9 Il est de 7,4% pour la santé et de 14,1% pour la défense nationale et la sécurité intérieure- Source : Budget citoyens du Mali 2013.

10 Rapport du forum national sur l'éducation, décembre 2009.

11 Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

2.2. Mesures générales pour la mise en place de la Convention des Droits de l'Enfant-ONU

Le Mali a ratifié la majorité des instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme et de l'Enfant. Cependant, ce processus de ratification reste incomplet et doit continuer pour certains instruments¹².

Le Mali a dans son agenda l'harmonisation de sa législation avec la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants (CADBE). La promulgation de plusieurs textes de lois pertinents ainsi que la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux ont été observées¹³ afin de mettre la législation nationale en conformité avec la CDE et la CADBE. Cependant, il reste encore plusieurs mesures à prendre pour harmoniser la loi nationale avec tous les instruments internationaux. Par ailleurs, l'application de la loi rencontre beaucoup d'obstacles et plusieurs textes de loi sont insuffisamment appliqués.¹⁴

Malgré une volonté politique favorable, les enfants n'ont pas suffisamment accès aux mécanismes indépendants de dénonciation. Ils n'ont pas non plus accès à un soutien légal adéquat. Un certain nombre de mesures devant faciliter l'application intégrale de la CDE n'ont pas été prises, notamment des dispositions juridiques et réglementaires appropriées pour permettre aux enfants victimes et/ou témoins d'actes criminels, tels que sévices, violence familiale, exploitation, enlèvement ou traite, de bénéficier de la protection prévue par la Convention.

Un département ministériel et une direction nationale ont été créés pour développer et mettre en œuvre une politique et une stratégie nationale ainsi que des programmes et un plan d'action basés sur la CDE et la CADBE. Ainsi, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a élaboré un *Plan Stratégique National 2002-2006* qui comprend un plan secondaire de protection de l'enfance et de la famille.

12 Comité des Droits de l'Enfant : Examen des rapports présentés par les États Partis en application de l'art. 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 4, 8 ; Conseil des droits de l'homme : rapport du Groupe de travail sur EPU – Mali 2015 A/HRC/WG.6/15/MLI, paragraphe, 110.1

13 Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 ; 3 mai 2007 paragraphes : 3, 10 – 12) ; (République du Mali : rapport initial CADBE 2007, pages 8-12) ; (Conseil des droits de l'homme : rapport du Groupe de travail sur EPU – Mali 2015 A/HRC/WG.6/15/MLI ; paragraphes : 110.3,111.8) ; (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Observations rapport CEDEF 2007 CEDAW/C/MLI/CO/5 paragraphes : 9, 11, 15, 17, 19, 31) ; (Save the Children et Plan : La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, août 2010) ; (Ministère de l'Éducation Nationale, RAPPORT DU MALI, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), Dans le contexte du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015).

14 Etude du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Réponses du Mali au Questionnaire à l'intention des gouvernements, avril 2005.

Toutefois, le *Plan d'Action National pour la Survie, le Développement et la Protection de l'Enfant (1992-2000)* n'a pas été reconduit. Il existe plusieurs plans d'action et programmes favorisant la réalisation de certains Droits de l'Enfant (éducation, santé, justice, lutte contre le travail des enfants, lutte contre l'excision, etc.) mais il n'y a pas un plan d'action complet en faveur de l'enfance qui englobe tous les aspects de la Convention.

Tous les plans d'action et programmes contribuant à la mise en œuvre de la CDE sont tous dotés d'un mécanisme de suivi et de coordination. *Le Comité National Chargé du Suivi et de l'Evaluation du Plan d'Action National (PAN) pour la Survie, le Développement, la Protection et la Participation de l'Enfant* fut d'ailleurs mis en place en l'an 2000. Aussi, un Comité interministériel et un Comité paritaire du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille / ONG furent créés en 2006 pour l'élaboration du rapport initial de la CADBE.

Le budget alloué au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et à la Protection Sociale ne lui permet pas de mener convenablement les activités prévues dans son mandat, particulièrement celles qui intéressent les enfants. De même, les ressources allouées au Programme National de Lutte Contre l'Excision n'ont pas suffi pour atteindre les objectifs fixés pour la période 2010-2014.

Selon le Comité des Droits de l'Enfant, des progrès ont été accomplis en matière de statistiques, mais le mécanisme de collecte de données est insuffisant pour assurer la collecte systématique et complète des données quantitatives et qualitatives désagrégées pour tous les secteurs visés par la Convention. Le système d'information ne permet pas de suivre et à évaluer les progrès réalisés et l'impact des politiques sur la situation des enfants. Il indique aussi que, pour promouvoir la prise de conscience sur les Droits de l'Enfant, l'État malien a réalisé la traduction de la CDE dans les langues nationales ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation du public aux Droits de l'Enfant, en coopération avec la société civile pour la promotion des Droits de l'Enfant, particulièrement dans l'élaboration du rapport périodique et la diffusion de la Convention.

L'État reçoit une aide sous des formes diverses grâce à la coopération internationale. Cependant, il n'y a pas d'information sur la coordination et la gestion de l'aide étrangère, ainsi que sur la mesure dans laquelle les enfants profitent de cette aide.

Une Commission Nationale des Droits de l'Homme a été créée en 2006 mais cette commission n'est pas dotée de ressources humaines et financières suffisantes.

Le Mali a mis en place un Comité Interministériel d'Appui à l'Élaboration des Rapports (CIMERAP). Toujours est-il qu'il n'est pas à jour en ce qui concerne ses obligations de présentation des rapports. Le rapport au Comité des Droits de l'Enfant le plus récent date de 2007 et les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} rapports sont attendus depuis 2012. L'État coopère néanmoins avec la société civile pour l'élaboration du rapport périodique et la diffusion de la Convention¹⁵.



2.3. Application des principes généraux de la CDE-ONU (art. 2, 3, 6 et 12)

Le Comité des Droits de l'Enfant¹⁶ a exprimé ses observations relatives à l'application des principes de la non-discrimination et du respect de l'opinion de l'enfant CDE-ONU en ces termes :

Non-discrimination

31. Le Comité relève que la Constitution et le Code de Protection de l'Enfance interdisent la discrimination motivée par l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion ou l'opinion politique, mais il est préoccupé par le fait qu'une discrimination contre les filles et certains groupes d'enfants subsiste dans la pratique, particulièrement à l'égard des enfants handicapés, des enfants nés hors mariage, des enfants de famille défavorisée et des enfants des rues, y compris les garibous¹⁷. [...]

¹⁵ Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes : 25, 26) ; (Conseil des droits de l'homme : op. cit. paragraphe : 110.10).

¹⁶ Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 31, 33.

¹⁷ Enfants dans les écoles coraniques.

Respect des opinions de l'enfant

33. Le Comité prend note avec satisfaction des efforts déployés par l'État partie pour mettre en œuvre le principe du respect des opinions de l'enfant par des campagnes de sensibilisation et par la création du Parlement des Enfants, mais il demeure préoccupé par les traditions et les préjugés sociaux qui font que l'enfant ne peut pas exprimer librement ses opinions dans la famille, à l'école, dans son milieu, dans les tribunaux et dans d'autres institutions.[...]

Le Comité des Droits de l'Enfant¹⁸ n'a formulé aucune observation explicite relative à **l'intérêt supérieur de l'enfant**. Cependant, il a émis plusieurs recommandations se rapportant à ce principe, notamment en ces termes :

« 36. [...] dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le Comité recommande à l'État partie de prendre les mesures législatives nécessaires pour que la nationalité puisse être transmise non seulement par le père, mais aussi par la mère. [...]

44. Le Comité [...] recommande à l'État partie : [...] e) De prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'intérêt supérieur de l'enfant soit prioritaire à tous les stades de la procédure d'adoption; [...]

63. Le Comité recommande à l'État partie [...]: c) De mettre sur pied des programmes d'appui aux familles, notamment des campagnes de sensibilisation en vue de la réinsertion des enfants des rues et des enfants mendiants dans la cellule familiale si tel est leur intérêt supérieur; [...]

69. Le Comité recommande à l'État partie de: [...] f) Veiller à ce que l'enfant soit ramené dans son pays et dans sa famille, si tel est l'intérêt supérieur de l'enfant; [...] »

Le Comité des Droits de l'Enfant¹⁹ n'a pas fait d'observation explicite sur le principe de **la survie et du développement de l'enfant**, mais ce principe est évoqué dans plusieurs observations et recommandations, notamment celles relatives au plan national d'action (observation 13), aux pratiques traditionnelles néfastes (recommandation 53 alinéa d) ainsi qu'à la santé des adolescents (observation 54 et recommandation 55 alinéa e).

18 Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les États partis en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 36, 44, 63, 69.

19 Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 13, 53, 54, 55.

2.4. Situation de la société civile au Mali

Depuis la démocratisation du Mali dans les années 90, on constate une constante augmentation des organisations de la société civile au Mali. En 2009, le Mali comptait 1 091 organisations de la société civile ayant signé un accord-cadre avec l'État.

Cependant, malgré leur importance, *“il est regrettable de constater que la majorité de ces organisations peinent à assumer ces rôles du fait de la faiblesse de leurs capacités organisationnelles (...), la plupart des organisations de la société civile s'affilient ou s'inféodent aux pouvoirs publics en vue de bénéficier des ressources de l'État alors qu'elles devraient s'assurer de la bonne gestion de ces mêmes ressources”*.²⁰



Les ONG intervenant dans le domaine de l'éducation au Mali

Il existe plusieurs ONG ou coalitions d'ONG nationales ou d'associations faitières sur l'éducation mais qui restent très souvent dépendantes des fonds des ONG Internationales et peinent à conjuguer leurs efforts. Les coalitions majeures sont:

- **La Coalition Malienne des Droits de l'Enfant (Comade)**, créée en février 1995, regroupe 25 associations et ONG s'occupant de la promotion et de la protection de la jeunesse. La Comade a pour objectif d'être «*un cadre de concertation, d'interpellation et de lobbying sur les Droits de l'Enfant* » et publie régulièrement des rapports.

²⁰ Rapport national sur le développement humain -Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience à la crise 2012 au Mali : enjeux et perspectives PNUD, édition 2014.

- **La Fédération des Organisations Internationales au Mali (FONGIM)**, créée en 2002, avec son groupe éducation, regroupe les principales ONG internationales de développement œuvrant dans l'éducation au Mali. Ce groupe échange des bonnes pratiques en vue de la mutualisation des savoirs et soutient le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) dans la réflexion sur des thématiques phares. Il participe également au cadre partenarial sur l'éducation (regroupant les ministres et les partenaires techniques et financiers) dont l'objectif est de faire le bilan et d'améliorer les programmes d'éducation du Ministère.
- **La Coalition des organisations de la société civile pour l'éducation pour tous au Mali** est née en 2006 autour des objectifs de l'Éducation Pour Tous, qui contribuent aussi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle compte aujourd'hui 60 organisations membres (des associations, ONG et syndicats d'enseignants) et a comme objectif le partage des informations, la coordination des activités liées à l'éducation et se veut un tremplin pour mener des actions de plaidoyer en matière de politiques éducatives au Mali.
- **Le réseau Yeleon Bulon**, créé en 2009, concentre ses actions sur l'alphabétisation des adultes. Les acteurs de ce réseau se mobilisent principalement pour une meilleure prise en considération de l'éducation non- formelle dans le budget de l'État afin de mettre en place des projets d'alphabétisation et la valorisation des langues nationales.
- **Le Cluster Éducation** est né suite à la crise malienne en 2012. Géré en partenariat avec le MEN, Save the Children et l'Unicef, ce Cluster regroupe les ONG nationales et internationales intervenant dans les zones du nord touchées par la crise. Menant des actions d'urgence, il coordonne ses actions et favorise un plaidoyer en faveur de l'éducation en situation d'urgence.

3. Situation de l'exercice du droit à l'éducation

Focus sur le fonctionnement d'une école au Mali

Educo au Mali travaille depuis plus de 10 ans en faveur des enfants scolarisés dans des écoles publiques du 1^{er} cycle fondamental. Cette présente analyse situationnelle porte principalement sur les problématiques touchant le 1^{er} cycle (équivalent de l'école primaire).

La *Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999*, qui précise que le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen et que l'enseignement public est laïc et gratuit, a fixé les grandes orientations de la politique éducative du Mali et organise le système éducatif du pays en ordres et types d'enseignement qui sont : le préscolaire, le fondamental comprenant le premier et le deuxième cycle (collège), le secondaire (lycée) et le supérieur. Quatre types d'écoles coexistent dans le système éducatif malien : les écoles publiques, les écoles privées, les écoles communautaires et les écoles *medersa*²¹.

Parallèlement, le système compte quatre types d'enseignement, à savoir, l'éducation non formelle, l'éducation spéciale, l'enseignement normal et la formation technique et professionnelle.

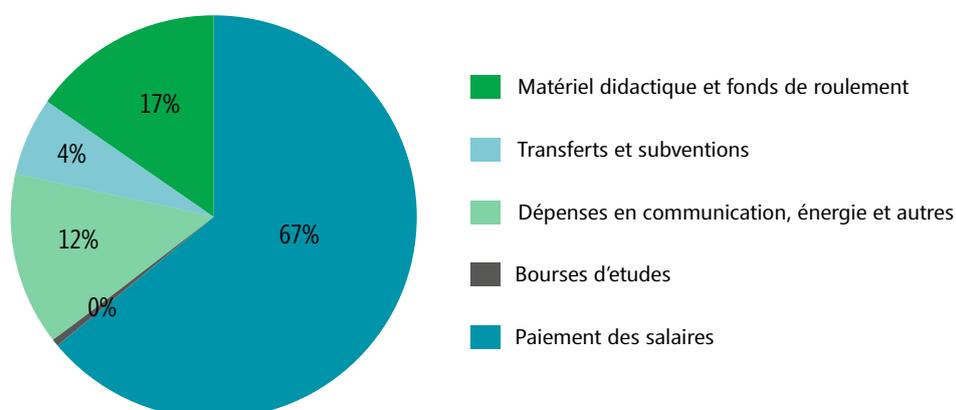
Depuis 1999, le Mali dispose d'un système de planification et de prestation des services de l'enseignement public décentralisé visant à donner aux mairies des compétences propres, distinctes de celles de l'État central. La déconcentration vise, quant à elle, à améliorer l'efficacité de l'action de l'État en déléguant certaines attributions de l'échelon administratif central aux échelons administratifs régionaux et locaux.

L'éducation demeure une priorité dans la politique nationale, et l'éducation de base reçoit la plus grande part avec un ratio d'environ 70% des dépenses totales d'éducation sur la période 2007-2011.²²

²¹ Lieu où est dispensé l'enseignement religieux islamique.

²² Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

Désagrégation des dépenses récurrentes de l'éducation de base-2011



Source : Rapport Évaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

3.1. Droit à l'Éducation

Selon l'Unicef, au Mali 56% des enfants en âge d'être au primaire et 57% des enfants en âge d'être au 1^{er} cycle du secondaire sont exclus du système scolaire. *«Le revenu, la localisation, le genre et la situation familiale de l'enfant expliquent l'essentiel des situations d'exclusion scolaire, et une fille de zone rurale issue d'un ménage pauvre a deux fois plus de risques d'être exclue du système éducatif qu'un garçon de zone urbaine issu d'un ménage riche.»*²³

Ainsi, dans le cadre de l'Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant réalisée par Educo dans le cercle de Ségou, trois problématiques majeures ont été identifiées relatives aux questions de l'accès à l'école, de l'abandon scolaire et de la violence :

- Plusieurs catégories d'enfant sont discriminées et marginalisées du système scolaire.
- De nombreux enfants abandonnent l'école sans avoir acquis les connaissances essentielles de base.
- Les enfants ne sont pas suffisamment protégés contre les violences, les abus et les accidents.

²³ Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef 2014.

3.1.1. Plusieurs catégories d'enfant sont discriminées et marginalisées du système scolaire

La petite enfance constitue l'une des priorités des politiques éducatives au Mali, bien qu'elle demeure le sous-secteur dont le taux d'accès est le plus faible par rapport aux autres ordres d'enseignement du système éducatif. En 2006, le **taux national de préscolarisation (enfant de 3 à 6 ans) est de 6%**, ce qui traduit que 1 807 048 enfants ne sont pas inscrits au préscolaire²⁴. La stratégie retenue par l'État du Mali pour la prise en charge du développement du jeune enfant est de mettre l'emphase sur l'initiative communautaire et privée.



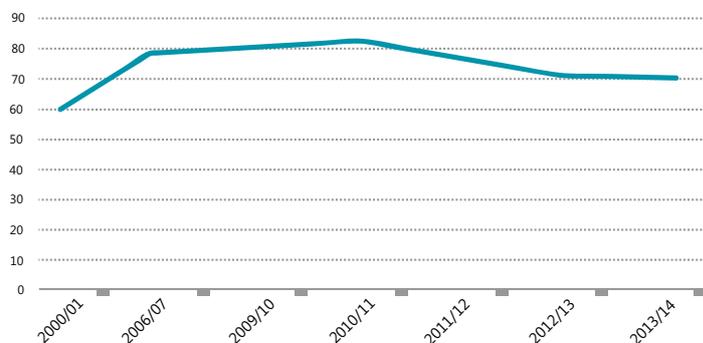
La discrimination et / ou la marginalisation touche plus particulièrement certaines catégories d'enfants qui sont : les enfants de familles pauvres, les enfants des villages isolés, les enfants vivant avec un handicap, les enfants de familles nomades, les filles, les enfants trop âgés et les enfants placés dans les écoles coraniques, ce qui explique ce faible taux de scolarisation.

Selon le rapport EPT de 2015, au Mali « *le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au fondamental du 1^{er} cycle est passé de 61,0% en 2000-2001 à 77,6% en 2006-2007. Cette forte progression est liée aux stratégies et moyens mis en place dans la phase I du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation (PISE). Un réel engouement avait alors accompagné le lancement du Programme Décennal de l'Éducation (PRODEC).* »

²⁴ Cellule de Planification et de Statistique de la Direction Nationale de l'Éducation de Base.

Cette progression a continué timidement jusqu'en 2010-2011 avec un taux de 81,5%. Entre 2010-2011 et 2013-2014, le TBS chute, en passant de 81,5% à 70,1%.²⁵

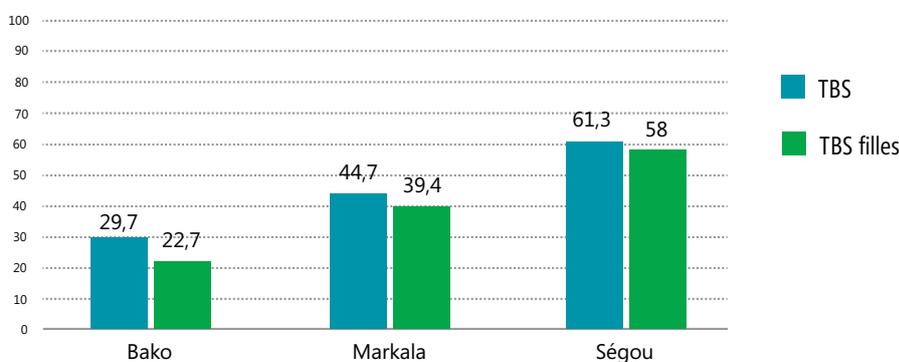
Évolution du TBS au Fondamental 1^{er} cycle



Source : Rapport EPT 2015.

Il existe de fortes disparités dans le système éducatif surtout entre les sexes. Les statistiques nationales de 2014-2015 indiquent que le taux brut de scolarisation pour le 1^{er} Cycle de l'Enseignement Fondamental est de 64% pour les filles.²⁶ Au niveau des zones ciblées par l'ASDE, le nombre de filles scolarisées est inférieur à la moyenne nationale.

Taux brut de scolarisation par CAP 1^{er} cycle fondamentale



Source : Annuaire statistique fondamental 2013-2014 ministère de l'Éducation Nationale.

Au Mali, les filles sont particulièrement victimes de discrimination liée à leur sexe.

Ces inégalités filles/garçons s'accroissent aux niveaux secondaire et supérieur. Le taux brut de scolarisation au niveau supérieur n'atteint pas 9% et est deux fois plus faible dans le cas des filles (3,4%²⁷).

²⁵ Rapport EPT 2015.

²⁶ Annuaire Succinct National des Statistiques de l'Enseignement Fondamental 2013-2014.

²⁷ Rapport du Mali, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale- Bamako, 2004.

Pour de nombreux parents, la scolarisation des filles n'est pas une priorité ; elles sont priées de rester à la maison pour effectuer les travaux domestiques, partent en exode ou se marient. Ce phénomène est particulièrement accru en zone rurale.

« L'importance de l'éducation des filles n'est pas perçue comme une priorité par les communautés, elles sont souvent vouées et préparées au mariage, ou restent à la maison pour s'occuper de leurs frères ou sœurs. »

FG, parents n° 22

« Mes activités dans la journée sont : travaux champêtres, jardinage, laver les ustensiles de cuisine, piler le mil, laver le linge.... »

Entretien n° 15 avec une fille jamais scolarisée

Selon Handicap International, seul 5% des personnes vivant avec un handicap sont ou ont été scolarisées et sont souvent victimes de préjugés ou de discrimination.

Le nombre total d'enfants à besoins éducatifs spéciaux pris en charge dans les écoles intégratrices ou dans les 10 institutions spéciales existantes était estimé à 6 500 en 2008 selon les rapports des Académies d'Enseignement²⁸. Au sein de l'Académie d'Éducation de Ségou, seules 2 écoles sont des écoles spécialisées.

« Les enfants vivant avec un handicap sont stigmatisés dans les communautés et sont cachés au lieu d'être envoyés à l'école. Les écoles spécialisées sont insuffisantes, les écoles classiques peu adaptées à l'accueil de ces enfants et les enseignants ne sont pas formés. »

Entretien avec Save the Children

Au Mali, certains enfants sont discriminés du fait de leurs modes de vie.

En effet, certains *enfants nomades* ne peuvent se rendre à l'école faute de structures éducatives adaptées à leur mode de vie. Les enfants des communautés Peuls, Bozo ou encore Tamasheq, ont un mode de vie itinérant et se déplacent pour assurer leurs activités économiques.

28 Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation (PISE) III.

Aussi, 91% des collectifs pauvres vivent en milieu rural²⁹, et nombreux sont les **enfants qui vivent dans des villages isolés** où la distance pour se rendre à l'école n'est pas réalisable. Officiellement, les élèves ne devraient pas avoir à marcher plus de trois kilomètres pour se rendre à l'école. Cependant, selon le rapport d'OXFAM, « *près de 125 000 élèves des écoles primaires (près de 7% au total) doivent effectuer plus de cinq kilomètres pour aller en classe. Ce chiffre s'élève à plus de 11,3 % à Gao et 12% à Ségou.* »³⁰

« Il y a un manque de structures adaptées à certaines catégories d'enfants et au Mali on note une insuffisance d'écoles à classe unique et d'écoles mobiles. »

Entretien Aide et Action

« Nos enfants ne fréquentent pas l'école parce que nous sommes éloignés des écoles. L'école la plus proche de notre hameau est celle de Dougabougou. Nous sommes séparés de Dougabougou par le fleuve, c'est l'année passée tout près que nous avons reçu le pont qui nous facilite l'accès. Chez nous, la principale activité que nous menons est l'élevage. De ce fait, nous initiions nos enfants dès le plus jeune âge à la conduite des animaux. Cette voie qui nous a été tracée par nos grands-parents fait que tous nos enfants deviennent soit des bergers soit des marabouts car tout le monde ici apprend le Coran. »

FG, parents n° 17

« Les femmes d'un village disent que seulement 2 enfants du village vont à l'école et que les autres de leur village ne vont pas à l'école car il n'y a pas d'école dans notre village, on est enclavé ». »

FG, parents n°7

D'ailleurs, il est intéressant de noter que lorsqu'il y a une école dans les villages, les parents y envoient leurs enfants.

« Depuis que nous avons eu une école dans notre village, nous inscrivons chaque année nos enfants en âge scolarisable après des rencontres entre les parents et les enseignants. Donc il n'y a pas d'enfants, pour l'instant, non-inscrits dans nos familles. »

FG, parents n°10

²⁹ Rapport Évaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

³⁰ Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin, 2009.

Parmi les enfants non scolarisés, certains ont pu reprendre le chemin de l'école grâce à la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P)³¹ pour les enfants déscolarisés et non scolarisés de 9 à 12 ans. Cependant, trop peu d'enfants ont pu en bénéficier : de 2004 à 2010, la SSA/P a permis à 29 869 enfants maliens d'intégrer le système formel, soit en moyenne 5 000 enfants par an. Pour la campagne 2010-2011, 10 392 apprenants dont 5 185 filles ont fréquenté ces centres.³²

Les enfants des écoles coraniques sont également exclus du système classique car l'école est souvent perçue par la communauté comme ne reflétant pas leur culture et mettant même en danger leurs traditions. Les parents optent alors pour une scolarisation dans les écoles coraniques. 10% des élèves scolarisés au 1^{er} cycle du fondamental sont scolarisés au sein des écoles coraniques.³³

«De nombreux parents désirent donner une éducation religieuse qui correspond plus aux valeurs qu'ils veulent inculquer à leurs enfants, mais à ce jour ces écoles coraniques sont ignorées par le système d'éducation (...). Il existe 40 écoles coraniques sédentaires et mobiles à Farako, Kalbougou, Niampiena, Commune de Koumandougou, un phénomène qui prend de l'ampleur ».

Entretien individuel avec le directeur d'une école du CAP de Farako

“Tous les enfants de notre aire ne sont pas inscrits à l'école pour la simple raison que certains parents restent encore hostiles à l'enseignement scolaire qu'ils considèrent comme l'éducation occidentale ; d'autres parents également croient qu'aller à l'école équivaut à abandonner sa religion. Pour ce faire, ils préfèrent retenir les enfants à la maison au détriment de l'école.”

Entretien individuel avec le directeur d'une école du CAP De Farako

Depuis quelques années, le Ministère de l'Éducation Nationale malien a entamé une réflexion avec les leaders religieux et la société civile sur l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif afin que les enfants fréquentant ces écoles puissent également bénéficier des enseignements des écoles publiques.

31 La SSA/P est une stratégie éducative qui consiste à identifier les enfants de huit (8) à douze (12) ans déscolarisés précocement ou non scolarisés et à leur faire suivre une formation accélérée de neuf (9) mois pour leur permettre d'intégrer la 4^{ème} année de l'Enseignement fondamental à l'issue d'un test et de pouvoir y évoluer normalement.

32 Rapport EPT 2015.

33 Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

Les frais de scolarité sont un frein à la scolarisation des enfants issus des familles les plus pauvres. Dans la plupart des pays de la région, les difficultés économiques des ménages apparaissent comme la première explication des parents pour justifier la non scolarisation. Au Mali, bien que l'enseignement soit officiellement gratuit, le coût est extrêmement important pour les familles³⁴, qui doivent payer les frais d'inscriptions à l'école mais également le petit matériel (cahiers, crayons, ardoises etc.). Une étude d'OXFAM publiée en 2009 démontre que le budget moyen d'une famille par enfant et par an est entre 1 500 FCFA et 3 000 FCFA sur un revenu moyen annuel par famille de 240 000 FCFA/an.³⁵

Récapitulatif des principales causes identifiées

Les ressources des familles sont insuffisantes	Les ressources de l'État et des collectivités territoriales sont insuffisantes
Les coutumes, croyances sociales et réalités socioculturelles favorisent la discrimination de certains enfants, en particulier les filles et les enfants vivant avec un handicap	Crainte de l'État de provoquer un conflit de leadership entre les autorités religieuses et scolaires dans la gestion de l'école
Méconnaissance des droits par la communauté	Les autorités scolaires sont porteuses d'un modèle d'école laïcisé dans lequel la religion est complètement différenciée du programme scolaire officiel
Les stratégies et les modèles pour l'éducation inclusive et la scolarisation des minorités et des enfants marginalisés ne sont pas suffisamment mises en œuvre	Les modèles "écoles mobiles" et "école à classe unique" n'ont pas été défini institutionnellement (au niveau des infrastructures) ce qui empêche les collectivités territoriales d'en demander la construction
Manque de moyens pour la prise en charge des nécessités des enfants issus des minorités	L'insuffisance des moyens des autorités scolaires locales les incitent à non prioriser les communautés mobiles et les villages/hameaux à faible densité

³⁴ Ibid.

³⁵ Au Mali, une femme a en moyenne 6,8 enfants - données Banque mondiale 2013.

3.1.2. De nombreux enfants abandonnent l'école sans avoir acquis les connaissances essentielles de base.

Au Mali, 51,7% des enfants arrêtent l'école avant l'entrée au second cycle (56% pour les filles)³⁶. Dans l'Académie de Ségou, le chiffre est encore plus alarmant, avec un pourcentage de 60,3%.

Tableau : Indicateurs du 1^{er} cycle en 2013 – 2014 selon les régions

CAP	Taux brut de scolarisation			Taux brut d'admission			Taux d'achèvement			% de redoublants		
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL
Kayes	87,7%	63,6%	75,5%	75,7%	59,1%	67,4%	50,7%	32,5%	41,5%	24,6%	24,2%	24,4%
Koulikoro	91,5%	72,5%	81,8%	69,6%	56,3%	62,8%	67,4%	50,8%	58,9%	18,9%	18,4%	18,7%
Sikasso	84,2%	66,0%	74,9%	61,9%	47,4%	54,4%	58,7%	47,5%	53,0%	21,0%	21,5%	21,2%
Ségou	65,0%	53,2%	59,1%	71,2%	60,8%	66,0%	44,1%	35,3%	39,7%	17,5%	16,8%	17,2%
Mopti	56,1%	55,1%	55,6%	54,6%	51,4%	52,9%	32,3%	30,8%	31,5%	24,3%	25,0%	24,6%
Tombouctou	53,5%	46,7%	50,0%	53,7%	46,4%	50,0%	27,3%	22,4%	24,8%	29,9%	30,0%	29,9%
Gao	54,9%	47,9%	51,5%	49,4%	42,5%	46,0%	21,3%	21,8%	21,5%	40,3%	37,5%	39,0%
Kidal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Bamako	87,3%	86,1%	86,7%	71,7%	68,9%	70,3%	78,1%	80,8%	79,4%	12,3%	11,7%	12,0%
Ensemble pays	76,4%	64,0%	70,1%	65,7%	55,5%	60,5%	52,7%	44,0%	48,3%	20,3%	19,8%	20,1%

Source: annuaire statistique fondamental 2013-2014, Ministère de l'Éducation Nationale

Aussi, le taux d'abandon scolaire (77,5%) du CAP de Farako est très important par rapport à la moyenne nationale.

Tableau : indicateurs du 1^{er} cycle fondamental pour la région de Ségou

CAP	Taux brut de scolarisation			Taux brut d'admission			Taux d'achèvement			% de redoublants		
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL
Baroueli	78,9%	58,9%	68,7%	59,8%	51,1%	55,4%	51,0%	32,9%	41,8%	17,7%	17,9%	17,8%
Farako	36,8%	22,7%	29,7%	29,5%	20,9%	25,3%	28,8%	16,4%	22,5%	11,0%	10,3%	10,8%
Macina	65,0%	52,2%	58,5%	59,7%	46,8%	53,2%	35,9%	30,3%	33,1%	14,8%	10,9%	13,1%
Markala	50,1%	39,4%	44,7%	99,7%	89,6%	94,7%	33,3%	21,7%	27,4%	20,0%	19,4%	19,7%
Niono	70,6%	59,6%	65,0%	59,4%	51,0%	55,2%	56,1%	44,2%	50,1%	13,2%	12,1%	12,7%

36 Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef 2014.

Sarro	34,8%	30,0%	32,3%	32,2%	31,2%	31,7%	24,5%	21,1%	22,8%	12,7%	11,8%	12,3%
Ségou	65,8%	58,0%	61,9%	181,4%	164,7%	173,1%	42,0%	37,3%	39,6%	11,0%	10,7%	10,9%
Total AE Ségou	60,3%	49,3%	54,7%	71,0%	61,5%	66,2%	41,1%	31,6%	36,3%	14,4%	13,5%	14,0%

Source : annuaire statistique fondamental 2013-2014, Ministère de l'Éducation Nationale

«Les enfants qui abandonnent l'école, ce sont les enfants qui ont déjà épuisé leur scolarité ou à cause de la maladie. Certains abandonnent aussi pour des raisons de violence à l'école. Ces enfants sont chassés par l'enseignant pour les punir d'un mauvais comportement, et ils finissent par abandonner totalement l'école. Les enfants des parents pauvres et autres enfants démunis abandonnent l'école à cause des frais scolaires et car ils soutiennent économiquement leurs parents».

FG parents n° 1 à la question sur les causes d'abandon de l'école

Malgré les efforts de l'État pour la scolarisation des filles au niveau du 1^{er} cycle à travers différents programmes, il y a relativement moins d'efforts pour les autres ordres d'enseignement et particulièrement pour le 2^{ème} cycle.

Tableau : indicateurs du fondamental 2 pour la région de Ségou

CAP	Taux brut de scolarisation			Taux brut d'admission			Taux d'achèvement		
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL
Farako	19,5%	8,4%	13,9%	14,1%	6,0%	10,0%	10,0%	4,0%	7,0%
Markala	26,9%	19,0%	22,9%	21,8%	15,4%	18,6%	17,1%	4,4%	10,6%
Ségou	46,7%	41,9%	44,3%	40,5%	36,1%	38,3%	29,4%	24,1%	26,7%
Total AE Ségou	43,2%	34,1%	38,6%	34,5%	27,7%	31,1%	14,4%	9,1%	11,7%
Total pays	57,7%	44,3%	50,9%	48,4%	36,1%	42,2%	33,1%	24,7%	28,8%

Source : annuaire statistique fondamental 2013-2014, Ministère de l'Éducation Nationale

Les conditions de vie des ménages ont une influence très importante sur l'éducation des enfants et plus particulièrement sur celle des filles. Une fille de zone rurale issue d'un ménage pauvre a deux fois plus de risques d'être exclue du système éducatif qu'un garçon de zone urbaine issu d'un ménage riche. ³⁷

³⁷ Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef, 2014.

Certains enfants vivent dans des conditions familiales et communautaires qui ne sont pas propices à leur bien-être.

Bien qu'actuellement les pires formes de travail des enfants sont moins fréquentes au Mali, l'une des plus récentes études nationales sur le travail des enfants réalisée en 2005 par le Bureau International du Travail du Mali montre que 2 enfants sur 3, âgés de 5 à 17 ans occupent une activité agricole et/ou domestique³⁸, dépassant 28 heures par semaine³⁹. D'ailleurs, **80% des ménages interrogés dans la région de Ségou ont affirmé que les enfants travaillaient à la maison et aux champs.**⁴⁰ Les enfants vivant dans des zones rurales ont donc plus de risque d'être marginalisés dans la poursuite de leurs études que leurs pairs en zone urbaine du fait qu'ils travaillent mais également à cause du manque d'infrastructure proche de leur lieu de vie (cf. *«Plusieurs catégories d'enfant sont discriminées et marginalisées du système scolaire ».*)

« Il y'a beaucoup de nos camarades qui ne viennent pas à cause des travaux domestiques. Certains vont au marché pour déplumer les poules, certains font le thé pour les voisins du quartier ».

FG, enfants n°2

Le travail des enfants a de multiples incidences sur ces derniers comme l'absence répétée à l'école, de faibles résultats scolaires, etc. qui sont autant de facteurs d'abandon scolaire.

« L'abandon est fréquent dans les familles où les dépenses scolaires sont à la charge de la mère. Parfois ces enfants abandonnent par manque de moyens, ou parfois, par insuffisance de suivi »

FG, parents n°11

Les enseignements dispensés ne favorisent pas le maintien des enfants à l'école.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, un tiers des enfants du primaire accusent un retard de trois ans ou plus dans leur scolarité, conséquence immédiate des phénomènes persistants d'entrée tardive (1 enfant sur 8) et du redoublement. 16% des enfants en âge scolaire

38 Rapport "le travail des enfants dans l'agriculture au Mali", ministère de l'Agriculture, décembre 2011.

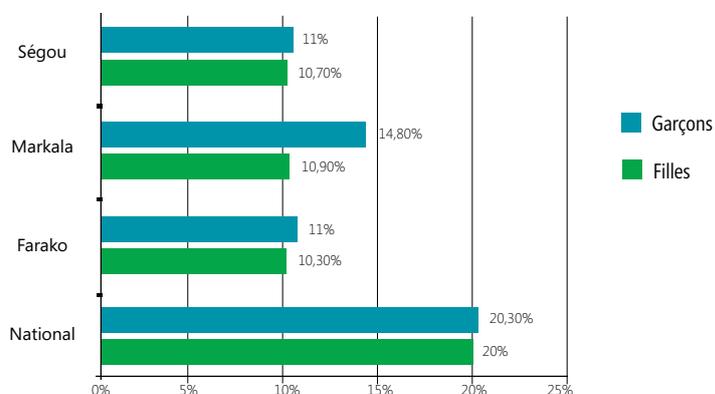
39 Rapport "la protection sociale et les enfants en Afrique de l'ouest et du centre: le cas du Mali", Unicef, février 2009.

40 Étude sur les problématiques et les risques de protection de l'enfance, Étude de cas dans la région de Ségou, Mali. Terre des hommes, 2013.

abandonnent en cours de cycle⁴¹. «*Les insuffisances du système scolaire encouragent les parents à retirer leurs enfants de l'école et, parfois, l'échec scolaire est d'ailleurs mis davantage sur le compte des enfants que sur celui du système*»⁴². »

Le système éducatif au Mali est donc confronté à la grave question de la qualité de l'éducation et particulièrement à la qualité des apprentissages ; un nombre important d'enfants quitte le primaire sans les bases fondamentales nécessaires pour devenir des lecteurs autonomes et donc pour participer pleinement à la vie de sa communauté. La question de la qualité de la participation sera abordée dans le chapitre «*Droits dans l'éducation* ».

Taux de redoublement au fondamental 1



Source: annuaire statistique fondamental 2013-2014, ministère de l'Éducation Nationale

«Le redoublement amène certains de nos camarades à ne pas venir à l'école car ils ont honte de reprendre la même classe avec leurs cadets».

FG, enfants n°2

Malgré la priorité financière (24%)⁴³ qu'accorde l'État à l'éducation dans son budget, la majeure partie des dépenses d'éducation de base est affectée aux frais de fonctionnement (environ 93% en 2011) avec moins de 7% alloué aux dépenses d'investissement⁴⁴. Il est de plus en plus évident que ces ressources ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins, y compris pour la réalisation des Objectifs du Millénaire du Développement⁴⁵.

41 Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef, 2014.

42 Etude sur les problématiques et les risques de protection de l'enfance, Etude de cas dans la région de Ségou, Mali. Terre des hommes, 2013.

43 Source: Budget citoyens du Mali, 2013.

44 Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

45 Ibid.

Récapitulatif des principales causes identifiées

Faible priorité accordée à la scolarisation, en particulier celle des filles et des enfants vivant avec un handicap.	Les compétences des enseignants sont insuffisantes
Les revenus des familles sont insuffisants.	L'analphabétisme des parents ne permet pas aux parents de suivre leurs enfants et crée un sentiment de dévalorisation
Les filles partent en exode rural pour constituer leur trousseau de mariage nécessaire pour pouvoir se marier	Manque de suivi de la part des parents sur la scolarisation de leurs enfants (suivre les devoirs, suivre le niveau en parlant avec les enseignants, suivre la fréquentation)
Les ressources de l'État et des collectivités locales sont insuffisantes	

3.1.3. Les enfants ne sont pas suffisamment protégés contre les violences, les abus et les accidents.

Les enfants sont victimes de violence de la part de leurs pairs et des adultes, des facteurs reconnus d'abandon et d'échec scolaire. Les enfants victimes de ces violences peuvent subir un fort sentiment de culpabilité et de ce fait s'absenter des cours (selon 16,7% des répondants) ou abandonner l'école (selon 37,9% des répondants), surtout les filles enceintes et les filles mères. La violence sexuelle est de fait une véritable barrière à la scolarisation et au maintien des filles à l'école.⁴⁶

« Ces violences sont les agressions morales des enseignants contre les élèves, le châtiement corporel, et aussi les violences faites entre les enfants eux-mêmes et les personnes extérieures ».

FG, Parents n° 16

⁴⁶ Rapport, La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, Plan et Save the Children, août 2010.

Les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles⁴⁷ des enseignants et/ou de leurs camarades. *“Le harcèlement sexuel d’un enseignant sur un élève est de loin le type de violence sexuelle le plus cité par les répondants (71,1%). Vient ensuite le harcèlement sexuel d’un élève ou groupe d’élèves sur un élève (un peu plus d’un tiers des répondants). Les enseignants et les élèves masculins sont généralement les auteurs de cette violence sexuelle, même si les filles sont également pointées du doigt en ce qui concerne le harcèlement des enseignants. Les filles sont cependant les premières victimes des violences sexuelles, même si un cinquième des répondants pense que la violence sexuelle concerne également les garçons.”*⁴⁸

Plusieurs études réalisées en Afrique de l’Ouest et du Centre sur les violences en milieu scolaire illustrent ce phénomène préoccupant où le harcèlement sexuel prend la forme d’un chantage sur les notes et donc d’une menace de l’échec. Bien que le règlement intérieur de l’école s’étend largement sur les relations entre enseignants et élèves, interdit les châtiments corporels (sans les définir), il n’aborde cependant pas les questions de violences sexuelles ou psychologiques. A l’école, le fouet, les règles et les baguettes sont donc souvent utilisés par les enseignants pour administrer une punition. Les élèves peuvent aussi être forcés à s’agenouiller en classe ou dans la cour pendant de longues durées. Les châtiments corporels sont cités dans toutes les consultations : 83,3% par les adultes et 82,5% par les enfants, sans différence significative entre les sexes ou les régions des répondants.⁴⁹

« Pour punir nos enfants, les enseignants peuvent selon le cas les chasser, demander d’écrire des phrases plus de 500 fois, mettre aux genoux, fouetter, demander l’achat de paquet de bonbon, retrancher sur la note de conduite, demander de nettoyer les latrines pendant que les autres élèves sont en cours, demander d’arroser les fleurs, etc. »

FG, parents d’élèves n° 8

Aussi, les **infrastructures scolaires ne sont pas des environnements sûrs et protecteurs** ; durant la visite des écoles, nous avons pu observer que dans une grande majorité les latrines ne sont pas séparées et peuvent devenir des lieux de sévices sexuels. De ce fait, les filles sont peu enclines à utiliser les toilettes communes.

« Si nous sommes indisposées durant le mois, nous préférons rentrer à la maison pour nos besoins. Nous avons même certaines amies qui abandonnent l’école par faute de toilettes adaptées à nos besoins. »

FG, avec des filles scolarisées

47 La violence sexuelle recouvre les abus sexuels et l’exploitation sexuelle

48 Rapport, La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, Plan et Save the Children, août 2010

49 Ibid.

Les enseignants ne savent pas qu'en frappant les enfants, ceux-ci n'apprennent pas mieux. Le rapport de Save the Children⁵⁰ et de Plan sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire constate que *“la formation des enseignants comporte des éléments de législation scolaire et morale professionnelle, mais ces derniers tendent à être survolés dans des formations de courte durée. L'approche genre n'est explorée que dans les programmes de formation continue, et les méthodes non-violentes de discipline ne sont pas abordées.”*

« Il faut donc mettre en place des formations pour leur expliquer les effets néfastes et pas simplement leur mettre en avant que ceci est interdit par la CDE, mais leur démontrer les méfaits de la violence sur les enfants comme abandon scolaire, peur de l'enseignant, paralysie pour apprendre, etc.. Il faut faire une réelle démonstration afin que ces derniers soient convaincus des méfaits, casser le statu quo « je frappe pour que l'élève apprenne mieux ».

Entretien avec le chargé éducation Plan Mali

L'absence de sanctions disciplinaires à l'encontre des enseignants fautifs est aussi l'une des raisons de la perpétuation du châtime corporel malgré l'existence de textes officiels comme le règlement intérieur. Sans plaintes des parents ou des enfants, les sanctions ont peu de chances d'être prononcées ; c'est un cercle vicieux. *“Ainsi, malgré l'interdiction des châtime corporels et des violences sexuelles, et en dépit des politiques du secteur éducatif, de la promotion de la femme et de l'enfant, et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, les violences à l'école continuent d'exister.”*⁵¹

«Les enfants interrogés sur le châtime corporel s'expriment en ces termes : ‘Les maîtres nous frappent avec des croix de motos, mais s'ils voient des personnes étrangères arriver dans nos classes, ils cachent les fouets.’ »

FG, enfants n°5

Cela confirme que les maîtres sont conscients de l'interdiction du châtime corporel, des harcèlements ou des agressions sexuelles, mais ne l'appliquent pas et ainsi l'impunité fait perdurer ces pratiques à l'école. Aussi, 8,1% des hommes et 7% des femmes interrogés lors de l'enquête pensent que l'absence de sanction disciplinaire à l'encontre des fautifs est une cause directe de la violence sexuelle. Les autorités scolaires ont donc un rôle capital

⁵⁰ Rapport, La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, Plan et Save the Children, août 2010.

⁵¹ Rapport de Save the Children et de Plan sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire.

dans la tolérance zéro des abus commis par les enseignants et auxiliaires dans le suivi des cas pour s'assurer que l'esprit corporatif n'entraîne pas une sous-estimation de la gravité des offenses commises.⁵²

Très peu de pays ont mis en place des mécanismes qui permettent de prévenir et de protéger les élèves des violences commises à leur égard. Toutefois, une prise de conscience du phénomène de la violence scolaire est en train de voir le jour et certains pays commencent à mettre en place des comités de surveillance et des centres d'écoute au sein des établissements scolaires⁵³. Bien que le Mali ait de solides mécanismes traditionnels familiaux et communautaires pour la prise en charge des couches vulnérables de la communauté, au fur et à mesure que les pressions économiques s'accroissent, ces mécanismes d'appui traditionnels s'effritent.⁵⁴ *«Il n'existe pas de système de prise en charge des enfants victimes de torture ou de mauvais traitement dans leur famille ou ailleurs. Peu de cas sont dénoncés, ils sont davantage résolus par la médiation sociale et les auteurs des violences font rarement l'objet de poursuite⁵⁵.»*

Les difficultés économiques des ménages au Mali apparaissent comme une explication de la part des parents pour justifier la non-scolarisation⁵⁶ et les enfants participent de ce fait pleinement à l'économie familiale. Le travail est considéré comme une composante importante de l'épanouissement d'un enfant, jouissant presque de la même importance que la scolarisation, et contribue au développement des aptitudes et à la socialisation.

Au niveau social, les enfants sont perçus comme faisant partie d'une unité familiale et non comme des individus ou des détenteurs de droits, et la ligne de démarcation entre la socialisation et l'exploitation n'est pas clairement comprise par les communautés⁵⁷. Le travail des enfants en zone rurale est d'abord un mode de socialisation et d'éducation qui revêt une grande importance pour les parents éleveurs ou cultivateurs.⁵⁸

Pour d'autres parents d'élèves «si tu as beaucoup d'enfants, et que tu n'es pas financièrement stable, tu ne peux pas inscrire en même temps tous les enfants à l'école. La grande difficulté que nous éprouvons pour inscrire nos enfants à l'école est surtout d'ordre financier, lié aux frais d'inscription.»

FG, parents n°3

52 Rapport de Save the Children et Plan sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, août 2010.

53 Rapport du ministère des Affaires Étrangère et Européenne sur les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone, septembre 2010.

54 Rapport "la protection sociale et les enfants en Afrique de l'ouest et du centre: le cas du Mali", Unicef, février 2009.

55 Rapport du Mali sur la mise en œuvre de la de la CDE, 2007.

56 Rapport plaidoyer régional enfants non scolarisés. Unicef, 2014.

57 Rapport sur La Protection Sociale et les Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: Cas du Mali, Unicef 2009.

58 Etude sur les problématiques et les risques de protection de l'enfance, Étude de cas dans la région de Ségou, Mali. Terre des hommes, 2013.

Au-delà des raisons citées dans la partie sur “le droit à une éducation” concernant les freins à l'accès à l'éducation, certaines communautés ne sont pas toujours enclines à la scolarisation de leurs enfants.

Le manque d'intérêt de la communauté vis à vis de l'école démontre que pour de “nombreux parents l'école n'est pas en adéquation avec leurs valeurs et n'est pas perçue comme un tremplin d'ascension social (...) la mauvaise qualité de l'éducation renforce ce sentiment”⁵⁹.

Les facteurs sociaux culturels tels que la **discrimination** à l'égard des filles ou des enfants vivant avec un handicap persistent au Mali.

Les coutumes et les croyances sociales favorisent la discrimination de certains enfants et plus particulièrement dans le cas des filles. Le nouveau *Code de la Famille* représente une régression en matière des Droits des Femmes ; il entérine les discriminations à l'égard des femmes en leur consacrant un statut d'infériorité. **Les filles sont victimes de discrimination basée sur le genre. Les mariages d'enfants** demeurent une réalité pour des millions d'enfants (surtout des filles) en Afrique. Des rapports indiquent que 39% des filles en Afrique subsaharienne sont mariées avant leur 18^{ème} anniversaire et 30% sont mariées avant leur 15^{ème} anniversaire. Au Mali, 14% des femmes se marient avant l'âge de 15 ans et 61% avant l'âge de 18 ans et c'est un phénomène plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain. Il existe également un lien entre le mariage et le niveau d'instruction. Ainsi, pour les femmes sans instruction, le taux est de 49% ; il est de 36% pour celles ayant le niveau primaire et enfin de 22% pour les femmes ayant un niveau secondaire ou plus⁶⁰.

« Nous ne pouvons pas faire des études longues, beaucoup d'entre nous sommes déjà fiancées et bientôt nous serons contraintes par nos parents à nous marier. »

FG, filles scolarisées d'une école du CAP de Farako

Si le châtement corporel est interdit officiellement à l'école, il ne l'est pas à la maison. Cette pratique tend ainsi à être transférée de la sphère familiale à la sphère scolaire. **Le poids des traditions, les pesanteurs sociales et les pratiques coutumières sont des entraves à l'intérêt supérieur de l'enfant.** Les violences subies par les enfants donnent souvent lieu à des arrangements à l'amiable dans les cas d'abus, et à une acceptation d'un certain degré de violence contre les enfants.

59 Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

60 Selon l'enquête MICS 2010- document de politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali-Ministère de l'Enfant, la Femme et la Famille, juillet 2014.

Les politiques nationales en matière d'éducation, telles que le *Programme Décennal de Développement de l'Éducation* et le *Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation*, qui ont pour objectif l'augmentation de la scolarisation et de la réussite scolaire, **n'ont commencé à reconnaître la question des violences scolaires que très récemment** dans le *Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation III (2010-2012)*, et uniquement en relation à la scolarisation des filles.⁶¹

Outre les SSAP, d'autres alternatives pour favoriser l'éducation pour tous ont été mises en œuvre : les écoles mobiles pour les enfants des communautés nomades, une politique nationale en matière de scolarisation des filles, des écoles à classe unique pour régler les questions liées à l'accès et à l'équité de l'éducation. Dans les zones ciblées par l'ASDE, nous n'avons pas pu obtenir de chiffres précis sur le nombre d'enfants appartenant à ces catégories, cependant nous notons une **absence d'alternatives pour les enfants nomades ou vivant dans les villages isolés et un manque de structures éducatives pour intégrer les enfants trop âgés ou handicapés.**

Bien que l'État ait mis en place différents programmes afin d'apporter les moyens matériels et humains pour améliorer la qualité du système éducatif en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT à l'horizon 2015, certaines catégories d'enfants restent encore marginalisés à ce jour et **les moyens mis en œuvre par l'État pour assurer ce droit fondamental ne semblent pas encore à la hauteur.**

Récapitulatif des principales causes identifiées

La loi comporte des vides juridiques et son application est insuffisante	Les services techniques d'encadrement des communautés, des familles et de l'école n'ont pas de ressources ni les compétences suffisantes
Des us, coutumes et croyances favorisent la violence et les mécanismes traditionnels de régularisation sont désactivés/fragilisés	Les autorités judiciaires ne sont pas impliquées dans les activités de protection au niveau de l'école
L'impunité et l'absence de redevabilité sont tolérées par la société et les enfants ne sont pas outillés à se protéger et à dénoncer ce qu'ils subissent	Des CGS ne connaissent pas et n'assument pas leurs responsabilités en matière de protection

61 Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

3.2. Les Droits dans l'Éducation

L'un des principaux constats sur la qualité de l'éducation est le faible niveau des enfants des écoles au Mali. Les résultats obtenus des évaluations nationales des élèves en 2010 montrent que seulement 41,73% des élèves de la classe de 2^{ème} année au Mali ont une bonne performance en langue et communication, et seulement 38,2% ont une bonne performance en mathématiques. Les résultats des élèves de la classe de 6^{ème} année sont respectivement de 48,62% en français et de 31,83% en mathématiques.⁶²

« En tant que maman, je ne suis pas satisfaite car mon enfant fait la 4^{ème} année et ne sait pas écrire son nom. »

FG, parents n°4

Ainsi, dans le cadre de la présente Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant trois problématiques majeures ont été identifiées sur le non-respect de certains droits des élèves :

- Le droit à un temps réel d'apprentissage n'est pas respecté.
- Le droit à un enseignement de qualité n'est pas satisfaisant du fait des faibles compétences et pratiques des enseignants.
- Les conditions d'apprentissage ne favorisent pas un bon développement des capacités des enfants.

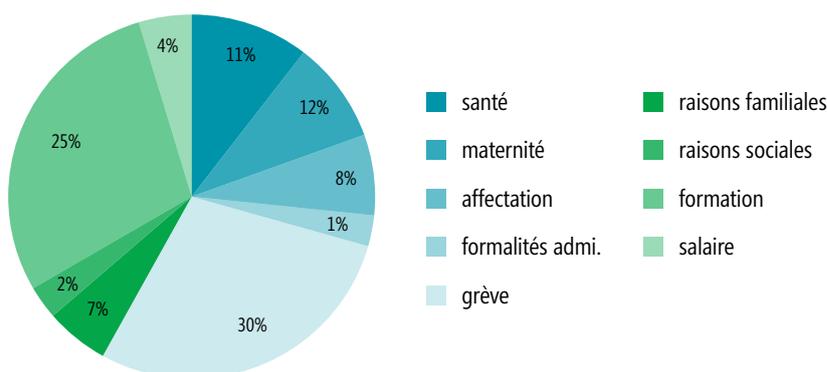
3.2.1. Le droit à un temps réel d'apprentissage n'est pas respecté

Les élèves maliens n'ont eu que 122 jours d'apprentissage en 2009-10 sur un total de 172 jours officiels prévus par le Ministère de l'Éducation. Ils ont donc perdu presque 30% du temps d'apprentissage. Ceci est bien inférieur à la médiane pour l'Afrique subsaharienne (173 jours)⁶³. La perte du temps d'apprentissage a une forte incidence sur les résultats et les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

⁶² Rapport annuel d'évaluation des apprentissages scolaires au Mali, août 2013.

⁶³ Temps réel d'apprentissage, Projet de recherche mené en collaboration avec la Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Éducation de base du MEALN et le Programme USAID/PHARE, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN), octobre 2010.

Raisons de l'absence des enseignants



Source : Temps réel d'apprentissage, Projet de recherche mené en collaboration avec la Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Éducation de base du MEALN et le Programme USAID/PHARE, ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN) octobre 2010.

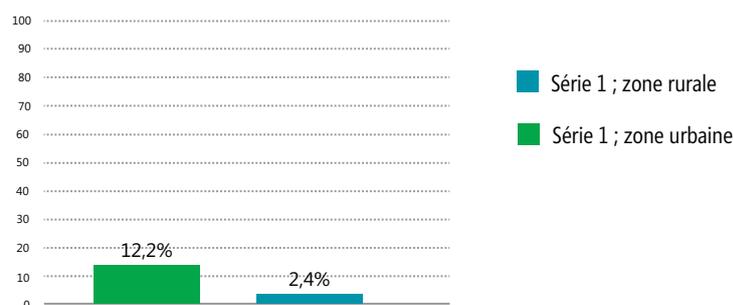
- **Le niveau d'absence des enseignants est trop élevé.** En moyenne, les enseignants sont absents 11,8 jours par année. Les raisons les plus fréquemment évoquées sont les grèves (3,5 jours par année ou 30% des absences), suivies des formations (3,0 jours par année ou 25% des absences). Les enseignants en zone urbaine manquent plus de jours d'école que leurs collègues en zone rurale.

Dans une école rurale les élèves témoignent de l'absentéisme fréquent des enseignants : « certains viennent souvent avec 15 minutes de retard. Aussi, nous avons des enseignants qui ne viennent à l'école qu'une fois par semaine. »

FG, enfants n° 1

- **Le niveau d'absence des élèves est trop élevé.** Ils sont absents, en moyenne, 11% du temps, soit 17 jours par année, et les raisons sont multiples. Mais selon la *Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour Tous*, la **mauvaise santé et la malnutrition des enfants en âge scolaire** sont à l'origine de l'absentéisme, de l'abandon et des échecs scolaires.

Taux d'absentéisme selon la zone



Source : Temps réel d'apprentissage, Projet de recherche mené en collaboration avec la Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Éducation de base du MEALN et le Programme USAID/PHARE, ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN) octobre 2010.

La multiplicité et la complexité des problèmes chez les scolaires en font un groupe tout particulièrement vulnérable. Certaines maladies impactent sur le bien-être des élèves et leur capacité à poursuivre leur scolarité. Au Mali, les données épidémiologiques des enfants de 3 à 14 ans ont permis d'identifier les problèmes de santé comme la recrudescence des maladies infectieuses et parasitaires (Paludisme, Schistosomiase ou Bilharziose, Trachome, etc....) ou la malnutrition protéino-énergétique et la carence en micronutriments⁶⁴.

- Le non-respect du calendrier scolaire est une atteinte aux droits des élèves.

Le temps réel d'apprentissage fixe le volume horaire de cours par semaine : pour le niveau primaire, ce temps est de 25 heures et 10 minutes en dehors du temps consacré à la récréation (1 heure et 20 minutes). La durée de l'année scolaire est fixée par la décision n°09-03624 du 27 novembre 2009 fixant les dates de congés scolaires et le nombre de jours fériés. Les élèves perdent en moyenne 4,9 jours par année à cause du non-respect du calendrier scolaire officiel communiqué par le Ministère. Les incidences sont surtout liées à une rentrée scolaire tardive (en moyenne 1,2 jour) ou à un début anticipé des grandes vacances (1 jour). Les compositions de 2^{ème} cycle ont plus d'impact sur les élèves de 1^{er} cycle en zone urbaine (1,6 jour) qu'en zone rurale (0,6 jour) et **le temps alloué aux évaluations des élèves est démesuré** car il représente 17,8 % du temps officiel d'apprentissage.

La perte annuelle du temps d'apprentissage est cumulative et ne permet donc pas aux élèves d'acquérir l'ensemble des compétences prévues par le programme. En effet, un élève qui ne bénéficie que de 70% du temps d'apprentissage officiel chaque année du primaire n'a que 4,2 ans pour développer les compétences prévues dans un programme de 6 ans, tandis que les élèves des écoles à double vacation n'ont que 83 jours réels d'apprentissage⁶⁵.

- **Il faut également noter que les pratiques pédagogiques et évaluatives sont inadaptées**, car le pourcentage de temps perdu en salle de classe a mis en évidence l'effet de la formation sur la mauvaise utilisation du temps. Les enseignants se servent d'un répertoire très limité de stratégies pour enseigner la lecture/écriture. Le manque de variété dans les modes de présentation ou d'apprentissage et l'absence d'activités d'apprentissage actives peuvent expliquer le taux assez élevé de distraction. Les enseignants allouent 93% du temps en classe aux activités d'apprentissage proprement dites. 7% du temps de classe est utilisé pour la gestion de classe, la discipline, ou simplement perdu car l'enseignant est hors de la classe en train de

64 Ibid.

65 Ibid.

discuter ou de faire quelque chose qui n'a rien à voir avec l'enseignement (activités personnelles, sociales)⁶⁶.

Alors que l'État fixe les modalités du temps d'apprentissage, **la plupart des acteurs des écoles et en particulier les enseignants et les CGS ne sont pas conscients de l'impact négatif du non-respect du calendrier sur le résultat scolaire des élèves. Aussi, il n'existe aucune stratégie de contrôle et de sanction en cas de non-respect du calendrier scolaire.**

Récapitulatif des principales causes identifiées

Les parents n'ont pas conscience de leurs devoirs dans le suivi des enfants à cause de la méconnaissance des Droits de l'Enfant	Ignorance de l'impact du non-respect du calendrier sur le résultat scolaire par manque de rigueur, de contrôle et de sanction
Non application de la loi et des directives des calendriers scolaires par manque de contrôle et de sanction	Pratiques routinières des directeurs d'école par réticence aux changements

3.2.2. Le droit à un enseignement de qualité n'est pas satisfaisant du fait des faibles compétences et pratiques des enseignants

L'un des problèmes cruciaux de la qualité de l'éducation au Mali est le **faible niveau de qualification professionnelle des enseignants**. Selon OXFAM, seul 20% des enseignants sont des enseignants dit qualifiés. Il est fréquent de trouver des maîtres qui ne maîtrisent ni les contenus ni les techniques d'enseignement au 1^{er} cycle⁶⁷.

«Nous ne sommes pas satisfaits du niveau des enfants. Les enseignants ne considèrent pas nos enfants, les enfants sont commissionnés par les enseignants pendant les heures de cours. Ils ne font qu'écrire des leçons au tableau sans explication. Nos enfants ne savent pas lire ce qu'ils écrivent. Les enseignants sont devenus des commerçants de gâteaux, de sandwiches, ils accordent peu de crédit aux enfants.»

FG, parents n° 1

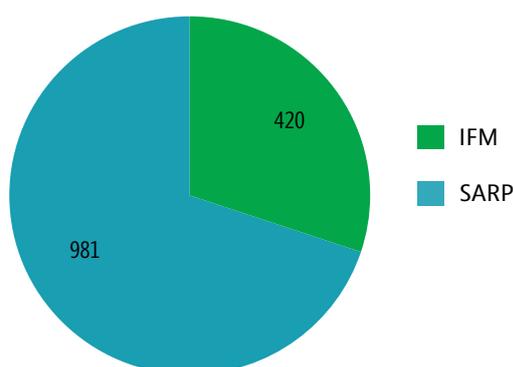
⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Programme intérimaire de relance de l'éducation (2004-2016), ministère de l'Éducation.

Les raisons de ce faible niveau sont diverses :

- Suite aux ajustements structurels qui ont occasionné le départ massif des enseignants à la retraite anticipée, les Collectivités et l'État **ont recruté dans le passé des enseignants non qualifiés** afin de pallier au manque d'enseignants qualifiés. Une Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE) a été mise en place et visait à combler le déficit en personnel enseignant qualifié⁶⁸. Cependant, cette stratégie alternative de recrutement du personnel n'offre que 90 jours de formation. La moitié de ce temps consiste en une formation pratique. Les enseignants contractuels sont de jeunes diplômés de profil enseignant et non enseignant qui ont accepté de servir pendant un certain temps dans l'enseignement après une formation spéciale.
- **L'offre et la qualité des programmes de formations dispensés à l'Institut de Formations des Maîtres (IFM) ne sont pas en adéquation avec le curriculum appliqué dans les écoles maliennes.** Alors que de nombreuses écoles maliennes appliquent le curriculum bilingue comme dans l'Académie de Ségou, les enseignants n'ont pas bénéficié de formations spécifiques du fait de la non-validation du curriculum bilingue. Selon un rapport d'OXFAM⁶⁹ de 2009, les 4 années passées à l'IFM pour les titulaires du Diplôme d'Enseignement du Fondamental (DEF) semblent insuffisantes pour acquérir toutes les compétences requises.

Formation des enseignants CAP de Ségou



Source : Educo, entretien avec le CAP de Ségou (2015).

- Pour pallier aux insuffisances de compétences des enseignants, le *Programme Décennal de Développement de l'Éducation* créa une nouvelle option consistant à **loger la formation continue des maîtres** à l'école par la mise en œuvre des communautés d'apprentissage

68 Rapport EPT 2015.

69 Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

(CA) des maîtres. L'objectif de ces CA est d'assurer une meilleure réussite des élèves en créant un lieu d'échanges où les enseignants partagent entre eux leurs expertises. Ils deviennent alors responsables de leur développement professionnel⁷⁰. Cependant, sans le soutien des ONG les CA semblent être difficiles à mettre en œuvre.

Concernant les zones où cette analyse a été menée, nous notons que:

1. Sur le CAP de Farako et de Markala, il n'y n'a pas de CA fonctionnelle.
 2. Sur le CAP de Ségou, de 2004 à 2006, il y a eu 32 CA dont la totalité est soutenue par des ONG⁷¹.
- Il faut aussi noter la **disparité entre le nombre d'enseignants dans les écoles rurales et urbaines. Les enseignants qualifiés sont déployés dans les écoles urbaines**, tandis que les enseignants non qualifiés se trouvent généralement dans les régions rurales pauvres. Durante cette étude, à multiples reprises nous avons pu observer sur l'Académie de Ségou plusieurs enseignants pour une même classe dans les villes, alors que les écoles rurales sont en double vacation.

« Nous ne pouvons rien faire contre la plupart de ces enseignants parce qu'ils sont en nombre insuffisants, si on perd un d'entre eux à cause de leur comportement, nous restons souvent plus de 2 ans à attendre un remplaçant. Et il est aussi possible que celui-ci ait le même comportement que son prédécesseur. »

FG, CGS n° 2

«Le Directeur de l'Académie nous a dit qu'il y a des enseignants qui demeurent intouchables c'est pourquoi je ne peux pas les muter comme il se doit dans les localités où il y a insuffisance d'enseignants. » « Alors nous ne pouvons que nous contenter de ce que nous avons en possession, et prier à ce que la situation puisse évoluer en faveur de l'éducation des enfants. »

FG, CGS n°1

⁷⁰ Politique de formation continue des maîtres de l'enseignement fondamental- ministère de l'Éducation Nationale, 2003.

⁷¹ Entretien CAP de Ségou N°3.

- Les outils actuels de **suivi et d'évaluation** ne permettent pas de mesurer les niveaux de compétences des enseignants ni leurs progressions. De ce fait, il est impossible de valoriser ou de sanctionner un enseignant quant à la qualité du travail qu'il fournit ce qui n'encourage pas les enseignants à améliorer leurs performances.
- Outre le manque d'encadrement des enseignants, ces derniers sont touchés par **“la précarité des conditions de vie et de travail, du bas niveau des salaires et du manque de motivation généralisé des enseignants”**.⁷² Les salaires infimes –à peine 170 dollars (82 000 FCFA/125€) par mois en moyenne– n'attirent pas les enseignants diplômés.

« L'enseignement est devenu un refuge pour les déscolarisés, les chômeurs, sinon les gens ne viennent pas par amour du métier. »

FG, CGS n°1

Récapitulatif des principales causes identifiées

Faiblesse du vivier enseignant disponible à cause de la fermeture des IPEG, conséquence des ajustements structurels	Absence de mécanisme de suivi des enseignants par l'État par manque de volonté et d'engagement politique
Faiblesse des curricula des IFM par rapport aux aspects didactiques et la faiblesse de la formation continue	Faiblesse du suivi-appui/conseil par l'État et absence de retour de ces données
Non validation du curriculum bilingue des IFM par manque de volonté et d'engagement politique	Manque de valorisation par insuffisance des ressources humaines et des moyens financiers
Insuffisance des ressources humaines qualifiées et de gestion rationnelle des ressources financières de l'État et des collectivités	

⁷² Recommandations du forum national sur l'éducation. Rapport du forum sur l'éducation en 2008.

3.2.3. Les conditions d'apprentissage ne favorisent pas le bon développement des capacités des enfants

- **La faiblesse et la vétusté des infrastructures ne sont pas aux normes et ne favorisent par un environnement bienveillant.**

Selon le rapport d'OXFAM, *“moins d'une école sur cinq dispose d'une salle de classe pour chaque niveau, et près d'une école sur douze n'en possède qu'une seule pour tous les niveaux, voire aucune”*. Cette problématique touche plus particulièrement les écoles situées en ville.

Le ratio élèves/classe des écoles publiques de Ségou ville est de 71 élèves par classe et de 93 pour la plupart des écoles de la commune de Pelengana⁷³. Les enfants partagent dans ces écoles une table-banc à 3 ou 4 élèves et les enseignants font souvent preuve d'un manque de compétences pour l'animation de grands groupes.

Plus particulièrement, dans les écoles rurales le problème de la vétusté des infrastructures, comme par exemple le manque d'aération, les classes banco ou non électrifiées, répercute sur les résultats des élèves.

- L'une des principales difficultés et qui constituent des facteurs influençant négativement le niveau et la qualité des apprentissages scolaires est **le manque de manuels scolaires**. Les livres, manuels scolaires et autres matériels didactiques, du fait de leur importance dans la formation de l'enfant, ont fait l'objet d'une attention particulière dans cette ASDE.

Bien que l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement soit au cœur des préoccupations du Gouvernement, cet objectif ne peut être atteint sans la mise à disposition des élèves et des enseignants d'un matériel pédagogique approprié et en quantité suffisante. Source permanente de référence et d'information pour l'élève et instrument de travail privilégié pour l'enseignant, le manuel scolaire constitue un élément indispensable dans toute action d'enseignement/apprentissage⁷⁴.

L'Œuvre Malienne d'Aide à l'Enfance du Sahel fait le constat du manque de manuels : *« Dans les écoles visitées, l'une des difficultés majeures qui se posent et qui constituent des facteurs influençant négativement le niveau des apprentissages scolaires est le manque de*

73 Données interne Educo 2014.

74 Politique Nationale du Manuel scolaire et du matériel didactique, 2010.

manuels scolaires. En effet, dans l'ensemble des 953 écoles visitées, 15,7% ne disposent pas de livres de lecture en français et 22,5% n'en disposent pas en mathématiques »⁷⁵

Ratio manuel/élèves au 1^{er} cycle

Matières	Français	Géographie	Histoire	Langues Nationales	Mathématiques	Sciences Naturelles
Ratio manuel/élèves	1,1	0,2	0,1	0,3	1,0	0,4

Source : MEAPLN/CPS Année Scolaire 2010-2011

Ce problème affecte l'ensemble des écoles des CAP de Ségou, Farako et Markala. L'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'ASDE expriment tous le manque de manuels scolaires et matériels didactiques et les statistiques des CAP de Farako et Markala s'alignent sur ces constats.

« En moyenne, dans les écoles partenaires il y a 1 manuel pour 3 ou 4 élèves. Le ratio manuel/élève se dégrade proportionnellement selon le niveau : plus le niveau augmente moins il y a de manuels disponibles. »

FG, directeurs n° 1, 5, 6

« Les matériels didactiques et l'insuffisance de salles de classe ne permettent pas de favoriser un enseignement de qualité ».

FG, directeurs n°2

- **Les enseignants ne sont pas systématiquement formés pour une utilisation optimale** des manuels qui sont à disposition dans les écoles⁷⁶, qui au-delà de la difficulté du ratio manuel/enseignant citée plus haut, influence négativement la qualité des cours dispensés.
- Alors que l'une des missions des Comités de Gestion Scolaire (CGS) est la dotation aux écoles en matériels didactiques et la gestion de ces matériels, **ils n'ont pas toujours conscience de leur rôle et responsabilités concernant la dotation des écoles en matériels didactiques.** Aussi, les fonds d'Appui Direct à l'Amélioration des Rendement Scolaires (ADARS) devant appuyer les écoles en matériels ne sont pas toujours utilisés par les CGS de manière transparente.

⁷⁵ Rapport annuel d'évaluation des apprentissages scolaires au Mali, août 2013.

⁷⁶ Cf. FG directeurs N2, 3, 5 et enseignants N4.

Comme dans d'autres domaines, une **confusion des rôles entre les services déconcentrés et décentralisés** en matière de gestion de l'école sont palpables⁷⁷.

« Nous pensons que nos CGS fonctionnent bien parce que nous parvenons tous à trouver plus ou moins des solutions aux problèmes de nos écoles. Mais ce que nous pouvons déplorer, c'est les confusions de tâches au sein de la gestion de l'école entre les bureaux APE et les CGS. Les rôles de chacun ne sont pas clarifiés partout. »

FG, CGS n°1

- **Le faible environnement lettré à l'école se retrouve également dans l'environnement familial et communautaire et est un facteur défavorable à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.** Selon OXFAM, *“les carences de l'éducation de base sont directement liées aux taux d'alphabétisation. Moins d'un malien adulte sur quatre sait lire et écrire. Bien que le taux d'alphabétisation soit systématiquement très faible, une grande disparité existe encore une fois entre les femmes et les hommes : plus de 30% des hommes savent lire et écrire, mais moins de 16% des femmes.”*⁷⁸
- **L'insuffisance des ressources financières, humaines qualifiées et de gestion rationnelle des ressources financières de l'État et des collectivités a également un impact sur la qualité de l'éducation.** La majeure partie des dépenses en éducation de base est affectée aux frais de fonctionnement (environ 93% en 2011) avec moins de 7% alloué aux dépenses d'investissement. En ce qui concerne le manque de matériels didactiques adaptés, il peut être imputé aux faibles ressources de l'État allouées à la production de manuels adaptés au curriculum. Compte tenu de la situation de crise, la pression pour protéger les salaires des enseignants a contribué à la dégradation de la situation de l'éducation pour les années suivantes.⁷⁹

Évolution des dépenses pour le matériel didactique

2007	2008	2009	2010	2011
18,60%	17,70%	14,60%	17,70%	16,90%

Source : MEAPLN/CPS Année Scolaire 2010-2011.

⁷⁷ Résultat de l'atelier externe de validation des données, Bamako, juin 2015.

⁷⁸ Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

⁷⁹ Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

Les directeurs d'école ou encore les conseillers pédagogique des CAP, qui apportent un appui technique aux directeurs d'école et aux enseignants, sont en nombre insuffisant et ne bénéficient pas de formation adaptée à leurs responsabilités.

- **Le manque de gestion rationnelle des ressources financières en ce qui concerne le transfert des compétences du Ministère qui devraient être transmises aux autorités locales pour faire face aux responsabilités qui leur sont dévolues.** Selon le rapport d'OXFAM, *“les autorités locales et la société civile se plaignent fréquemment du fait que le Ministère (au niveau central ou local) accapare des ressources qui devraient être transmises aux autorités locales pour faire face aux responsabilités qui leur sont dévolues : le dernier rapport du vérificateur général a confirmé cette tendance. Les ressources qui sont distribuées – que ce soit sous forme de personnel enseignant, de livres, etc. - ont tendance à être allouées d'une manière qui, souvent, ne répond pas aux besoins.”*⁸⁰



Récapitulatif des principales causes identifiées

<p>Difficultés dans la mise en pratique des compétences transférées entre les structures déconcentrées et décentralisées par insuffisance de formation/information des acteurs concernés</p>	<p>Absence de programmes stabilisés pour le curriculum bilingue pour 5 années minimum (sauf pour le niveau 1) et pour le curriculum classique il y a absence de manuels harmonisés et validés</p>
<p>Les procédures mises en place par la CAD/DE ne sont pas suffisamment mise en œuvre par insuffisance de moyens</p>	<p>Absence d'environnement lettré par manque d'initiative et de moyens</p>

⁸⁰ Ibid.

3.3. Les Droits à travers l'Éducation

En optant pour une école démocratique dans un contexte décentralisé, le Mali fait un choix très clair quant à l'importance du rôle et de la place des communautés et des collectivités territoriales pour réaliser un changement profond et refonder son système éducatif. Cela revient à dire que les communautés s'approprient de l'école et que celle-ci est conforme à leurs aspirations ; que l'école répond à leurs besoins vitaux de développement et qu'elle est intégrée à l'environnement socioculturel.

L'école malienne ne peut se développer que si ces conditions sont réunies et que les représentants des communautés jouent effectivement leur rôle à travers les organisations mises en place par eux-mêmes (APE, AME, CGS, etc.).

Cependant, dans le cadre de la présente Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant, deux problématiques majeures ont été identifiées sur les Droits à travers l'Éducation. Elles se présentent comme suit :

1. Le droit à la participation des enfants et des femmes dans la gestion de l'école est peu respecté.
2. Les services déconcentrés et décentralisés éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions d'appui technique et financier aux organisations et associations communautaires actives dans le domaine de l'éducation.

3.3.1. Le droit à la participation des enfants et des femmes dans la gestion de l'école est peu respecté

Le Parlement des Enfants a été créé au Mali en 1996. Placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, il est chargé «*de mener toutes actions d'information, de sensibilisation des enfants, des parents, des pouvoirs publics, de la société civile et de tous ceux qui peuvent contribuer à l'expression d'une véritable solidarité nationale et internationale pour l'amélioration du bien-être physique, mental, social et économique des enfants du Mali et du Monde*⁸¹.» Au niveau des écoles, des initiatives comme celle de l'Unicef : «*l'école amie des enfants, amie des filles*⁸²» ont vu le jour au Mali

81 Décret n° 96 96-172/pm pm-rm du 13 juin 1996 instituant un parlement des enfants au Mali cité dans : ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

82 http://www.unicef.org/french/Éducation/index_focus_schools.html

afin de renforcer la participation des enfants au sein de leur école et de leur communauté. **Cependant, aucun décret ne prévoit le caractère obligatoire de cette initiative au sein des écoles au Mali.**

L'arrêté 2011/3370 portant sur la Création, Organisation et Modalités de Fonctionnement du CGS prévoit la représentation d'un élève au sein du CGS sans en définir les modalités, favorisant une participation réelle des enfants au fonctionnement de l'école.

«Les élèves ne participent pas parce que nous pensons qu'ils sont très jeunes, mais nous décidons pour leur bien.»

FG, CGS n°3

- **Le manque de connaissances des Droits de l'Enfant par les adultes et les enfants eux-mêmes ne facilite pas leur participation.** La *Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali* (juillet 2014) souligne que « *la participation des enfants reste problématique* » et que les observations finales du Comité pour l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des femmes et du Comité des Droits de l'Enfant ont respectivement fait état de « *la persistance des us et coutumes et de traditions néfastes profondément ancrées.* »
- **Selon les différentes enquêtes menées sur la participation des femmes dans les instances démocratiques, elles sont faiblement représentées.** En 2014, 1,13% étaient des Maires, 8,60% des Conseillères Communales, 9,52% des députées et les femmes chefs de partis ne représentaient que 2%⁸³. Il en est de même dans les structures de gestion de l'école, comme les Comités de Gestion de Scolaire et les Commissions Éducation des Mairies.

Dans l'ensemble des focus group menés auprès des CGS, les femmes sont très largement minoritaires et leur rôle est marginalisé.

FG, CGS 1,2 3,4,5

La faible représentation des femmes est due principalement au **fort taux d'analphabétisme de la population féminine**. Seul 30,4% des femmes sont alphabétisées contre 47,8% pour les hommes. Aussi, **80% des femmes maliennes n'ont reçu aucun enseignement conventionnel**,

⁸³ Rapport du Mali, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Bamako, 2004.

et plus des 2/3 des femmes au Mali ne reçoivent toujours aucune instruction⁸⁴. Très souvent, les femmes sont assignées à la réalisation des tâches ménagères et paraissent avoir très peu de pouvoir au sein du ménage⁸⁵. 37% des femmes ont déclaré n'être impliquées dans aucune prise de décision de ménage. Dans son rapport *Assurer l'éducation pour tous au Mali*, OXFAM note que « *là où les parents sont plus instruits ou plus qualifiés, les écoles seront mieux dirigées, tandis que là où les parents et les communautés ne jouissent pas des mêmes compétences, les écoles le seront moins, perpétuant ainsi –voir aggravant– les inégalités.* »⁸⁶

Les us et coutumes et les facteurs socioculturels pèsent lourdement sur le statut de la femme dans la famille et dans la société, et limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes.

Bien qu'il y ait eu quelques progrès dans la situation des femmes, avec la création d'un Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, **le nouveau Code de la Famille** (2009) entérine les discriminations à l'égard des femmes et des enfants :

- En leur consacrant un statut d'infériorité : l'article 311 du Code dispose aujourd'hui que « *la femme doit obéissance à son mari* » et, selon l'article 314, « *l'homme est considéré comme l'unique chef de famille.* »
- L'absence de pénalisation des pratiques néfastes à la santé de la femme (excision, lévirat, sororat, scarification, tatouage, gavage, dépigmentation).
- Il n'existe également aucun texte réprimant spécifiquement le viol conjugal et l'excision⁸⁷.
- L'article 282 consacre l'âge légal de mariage à 16 ans pour les filles et à 18 ans pour les hommes.
- le mariage d'enfants mineurs est autorisé par la loi avec le consentement des parents.

La disposition concernant le mariage précoce viole les obligations internationales du Mali, et notamment la *Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes*, ratifiée en 1985, le *Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes*, ratifié en 2005, ainsi que la **Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant**, ratifiée en 1990.

84 La protection sociale et les enfants en Afrique de l'Ouest et du centre: le cas du Mali, UNICEF, février 2009.

85 Ibid.

86 Rapport assurer l'éducation pour tous au Mali - OXFAM, juin 2009.

87 Plus de 90 % des femmes sont excisées au Mali.

Le Mali a signé la majorité des instruments internationaux en matière de Droits Humains, mais en dépit des progrès réalisés dans la situation des femmes et des enfants, il y a encore d'énormes écarts à combler pour atteindre des niveaux acceptables d'équité au vu des pesanteurs socioculturelles.

Les séances de sensibilisation et la divulgation des Droits de l'Enfant et des Femmes sont capitales pour renforcer la participation des femmes et des enfants dans la gestion de l'école. Sans une connaissance, compréhension et appropriation des Droits de l'Enfant par l'ensemble des acteurs de l'éducation, le droit à la participation ne sera pas pleinement respecté.

Récapitulatif des principales causes identifiées

Les préjugés socio culturels favorisant le désintérêt des femmes pour la gestion de l'école	Normes socioculturelles établies défavorisent la participation des enfants
Inégale répartition sociale du travail entre les hommes et les femmes et forte dépendance économique des femmes	La spécificité de la participation de l'enfant n'est pas prise en compte dans les réglementations des structures en charge de la gestion école
Les droits des femmes ne sont pas suffisamment connus	Les droits des enfants ne sont pas suffisamment connus par les adultes et les enfants

3.3.2. Les services déconcentrés et décentralisés éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions d'appui technique et financier aux organisations et associations communautaires actives dans le domaine de l'éducation

Au bout de quelques années d'exercice de décentralisation, de nombreuses difficultés sont apparues dans la gestion de l'école, surtout au niveau du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental.

Les collectivités territoriales ont comme responsabilité la gestion de l'école en mode décentralisé. Elles ont comme mission de mobiliser et de mutualiser les ressources locales internes et externes pour le développement d'une école de qualité pour tous.

Mais ces dernières éprouvent une multitude de difficultés à accomplir leurs missions en raison de :

- **Une faible capacité technique et financière des communes en matière d'éducation** qui sont dues à l'**insuffisance de partenariats** avec des acteurs techniques extérieurs notamment pour favoriser la participation des APE, des AME et des organisations des enfants, à l'insuffisance du recrutement de personnel qualifié en éducation, notamment les enseignants dans les écoles communautaires, et à l'inadéquation de la gestion et de la répartition des faibles ressources financières disponibles.
- La faible **qualité des élus qui gèrent les collectivités est déplorée par un grand nombre d'acteurs**. Les raisons avancées sont diverses : manque de rigueur dans le choix des candidats, faiblesse du niveau de formation requis des élus, taux élevé de renouvellement des élus et le manque crucial d'archives et de documentation pour capitaliser les connaissances⁸⁸

« Les mairies jouent un rôle, mais elles ne sont pas très présentes dans la résolution de plusieurs problèmes. »

FG, CGS n°1

- Les CGS, responsables de la gestion de l'école, éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées. Dans le cadre de la gestion des écoles en mode décentralisé, ils doivent administrer les écoles. Cependant, ils rencontrent de nombreux obstacles quant à la réalisation de leurs missions. L'une des principales raisons est le **manque de formation** mais également le fait que **les membres des structures communautaires ne sont pas élus sur des critères de compétence et de démocratie**, ce qui engendre des dysfonctionnements au sein des CGS.

« Certains membres des CGS sont frappés par l'inéligibilité à cause de la méconnaissance des critères d'éligibilité par les acteurs chargés de conduire la séance de mise en place en ces jours. Parmi ces membres concernés, il y a un chef de quartier, des enseignants et des élus communaux. La présence des élus communaux s'explique par la mise en place des CGS avant la tenue des élections communales. Cette insuffisance notoire enfreint aux dispositions règlementaires dont l'esprit contribue à faire valoir l'appartenance et la gestion de l'école à et par la communauté. »

Témoignage ONG locale

88 Etude sur le bilan et les perspectives de la décentralisation au Mali de 2011, ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales.

- À ces difficultés dans le pilotage de la gestion de l'école en mode décentralisé, s'ajoute un **problème crucial de coordination et de collaboration entre les communes, les services techniques et les associations gravitant autour de l'école**. Ceci résulte des mauvaises interprétations des textes définissant les rôles et responsabilités des différents acteurs et la réticence de certains services techniques au processus de transfert des compétences, favorisés par l'absence d'arbitrage en cas de conflit et la faible culture de redevabilité.

« Les structures de gestion des écoles ne connaissent pas souvent leurs rôles et responsabilités, et ce qui les lie aux autres structures décentralisées et déconcentrées de l'État. Il y a aussi le manque d'intéressement lié au manque de connaissances, les CGS n'ont aussi rien pour leur propre fonctionnement, c'est pourquoi ils ont toujours des problèmes avec les directeurs d'écoles pour la gestion des fonds ADARS. Au lieu qu'ils viennent à nous, c'est nous qui cherchons à aller vers eux et même cela nous ne les voyons pas, ils courent toujours vers les bénéfices pécuniaires.»

Directeur adjoint du CAP de Ségou

« Mais ce que nous pouvons déplorer, ce sont les confusions de tâches au sein de la gestion de l'école entre les bureaux APE et les CGS. Les rôles de chacun ne sont pas clarifiés partout. »

FG, CGS n° 1

Ceci entraîne un **faible engagement des populations pour la cause de l'éducation**, notamment en termes de contribution financière et de participation à la gestion, ainsi qu'une faible capacité de mobilisation des ressources financières à tous les niveaux (familial, local, régional et national), et, enfin, une insuffisance et un transfert tardif des ressources financières octroyées par l'État.

Selon le rapport d'OXFAM,⁸⁹ *«de nombreux groupes de la société civile malienne sont préoccupés par la transparence des ressources publiques et les responsabilités qui y sont liées, et certains doutent de l'impact du soutien budgétaire sur le terrain. En particulier, il est à craindre que les fonds soient conservés par le gouvernement aux niveaux central et local et ne soient pas transmis aux autorités locales élues, comme le prévoit la décentralisation.»*

89 Assurer l'éducation pour tous au Mali - Rapport de recherche OXFAM, juin 2009.

« Il y a des cas de corruption dans certaines communes par rapport aux fonds transférés de l'État aux collectivités en matière d'éducation (...) et des mécanismes à travers les sous-préfets, les préfets et le gouverneur, mais hélas il n'y a pas de suite favorable à la lutte contre ces cas de corruption. »

FG, CGS

Aussi, le transfert de compétences aux collectivités ne bénéficie pas de mesures d'accompagnement adéquates, **notamment en raison des insuffisances en termes de revenus du pays, de culture de redevabilité et d'application de la loi et réglementation.** Cette insuffisance des mesures d'accompagnement ne permet pas aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de développement de l'éducation garantissant à tous les enfants leur droit à l'éducation, ni de promouvoir et de soutenir, dans la gestion de l'école, la participation des enfants et une citoyenneté active.

Récapitulatif des principales causes identifiées

Insuffisance de ressources financières pour recruter du personnel qualifié	Le personnel des services techniques et des mairies n'interprètent pas correctement les textes de loi et de réglementation
Les mairies ont une faible capacité de mobilisation de partenaires pour l'éducation	Non-respect des recommandations sur la part du budget alloué à l'éducation dans le PDSEC
Les mairies ne reçoivent pas les appuis techniques dont elles ont besoin	Faible suivi des services techniques par le niveau central
Fort taux d'analphabétisation des populations et manque d'intérêt des communautés sur l'éducation	Les acteurs clés de l'éducation ont des insuffisances en matière de culture et de pratique de la redevabilité
Non-respect des critères démocratiques de mise en place des structures de gestion de l'école	Inadéquation des circuits d'information et des outils de formation utilisés
Manque de culture de redevabilité et faiblesse des mécanismes de contrôle des dépenses du niveau central au niveau local	Insuffisance de programme de formation des acteurs en charge de la gestion de l'école

3.4. Analyse des responsabilités et des capacités des titulaires d'obligations, de responsabilités et de droits

Présentation des acteurs avec leurs rôles et responsabilités :

Au niveau gouvernemental, les 2 Ministères principalement concernés sont :

- le **Ministère de l'Éducation Nationale** et
- le **Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille**.

Au niveau déconcentré, ils sont représentés par :

- les Académies d'Enseignement (AE),
- les Centres d'Animation Pédagogique (CAP).

Ils ont tous les deux plusieurs directions et services en lien direct avec la problématique de l'éducation et de la protection des enfants.

Au niveau décentralisé, ce sont :

- les mairies les premières responsables de la gestion des écoles,
- les Comités de Gestion Scolaire (CGS),
- les Associations des parents et les associations des mères d'enfants (APE et AME).

Les principaux acteurs directs de l'Éducation et du travail sur le terrain sont :

- les directeurs d'école,
- les enseignants,
- les syndicats d'enseignants.

3.4.1. Les Titulaires d'Obligations

Le Ministère de l'Éducation

Suite à la mise en œuvre du PRODEC, les services en charge de l'éducation ont été restructurés pour responsabiliser les communautés et les collectivités décentralisées dans une gestion concertée du système éducatif.

La question du financement de l'éducation représente un défi majeur. Bien que l'État accorde une priorité à ce domaine, il reste encore insuffisant pour atteindre les objectifs de développement du millénaire⁹⁰.

De plus, selon le Rapport Annuel d'Évaluation des Apprentissages Scolaires au Mali de 2013, « *la majeure partie des dépenses d'éducation de base est affectée aux frais de fonctionnement (environ 93% en 2011) avec moins de 7% alloués aux dépenses d'investissement* », ce qui n'a pas permis de généraliser les nombreuses innovations pédagogiques et même de système de protection au sein des écoles.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille avec l'ensemble de ses services déconcentrés :

En 1997, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) fut créé. Il est notamment chargé d'élaborer et de conduire la *Politique Nationale en matière de Promotion et de Protection des Droits des Enfants (PNPPDE)*, approuvée en 2014. Au sein du Ministère, une Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille fut créé avec pour mission « *l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière de promotion de l'Enfant et du bien-être familial ainsi que la coordination et le contrôle de la mise en œuvre de ladite politique.* »

En dépit des efforts fournis par l'État comme l'adoption de cette PNPPDE, l'État fait face à de nombreuses difficultés en matière de protection et de promotion des Droits des Enfants que ce soit au niveau de l'école ou dans la communauté.

La présente Analyse Situationnelle sur les Droits de l'Enfant d'Educo a permis de déceler une faible coordination inter et intra sectorielle dans la mise en œuvre des projets et

90 CF. Aperçu du système éducatif au Mali, page 23.

programmes, la faible capitalisation des mécanismes communautaires de protection des enfants, l'absence d'un système d'information sur la protection des enfants et l'absence d'un système fonctionnel de contrôle et de suivi des programmes de protection.

Ces difficultés sont dues à de fortes résistances aux changements en ce qui concerne la protection, un sujet encore tabou dans la société malienne, d'où le défi de l'application effective des textes régissant la protection de l'enfant et du transfert des compétences liées à la protection des enfants aux collectivités territoriales⁹¹.



Les services déconcentrés de l'État :

L'Académie d'Enseignement est chargée de coordonner au niveau régional les activités des services de l'éducation en collaboration avec les collectivités territoriales :

Le Centre d'Animation Pédagogique est responsable de la mise en œuvre de la politique éducative du ministère de l'éducation en collaboration avec les collectivités territoriales.

Conscients de leurs rôles et responsabilités en matière d'accompagnement pédagogiques des écoles, ils rencontrent des difficultés dans l'accompagnement technique qu'ils devraient fournir aux collectivités territoriales. Le manque de moyens humains et financiers pour la mise en place d'un cadre de concertations entre services déconcentrés et décentralisés pourrait être l'une des raisons.

Peu sensibilisés et peu formés sur leurs rôles en matière de protection et d'inclusion, ces acteurs peinent à faire appliquer les directives nationales au sein des écoles.

⁹¹ Document de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali, juillet 2014.

Les collectivités territoriales et les CGS

Dans la perspective de la décentralisation de l'éducation, les communes ont la responsabilité fondamentale de mobiliser et de mutualiser les ressources locales internes et externes pour le développement d'une école de qualité pour tous.

L'article 3 du Décret portant sur la création, organisation et modalités de fonctionnement du CGS⁹² stipule qu'il est « *l'organe de gestion d'un établissement scolaire mandaté par la collectivité territoriale de rattachement à qui il rend compte* ». À cet effet, le CGS est lié à la collectivité territoriale par une convention.

La présente Analyse Situationnelle sur les Droits de l'Enfant a permis de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales et les CGS dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Le manque de mobilisation, mais également les faibles compétences des collectivités territoriales et des CGS avec une forte proportion de personnes ne sachant ni lire et écrire, ne facilitent pas la mise en œuvre de leurs responsabilités. Aussi, le transfert de compétences aux collectivités ne bénéficie pas de mesures d'accompagnement adéquates en raison des insuffisances en termes de revenus du pays, de culture, de redevabilité et d'application de la loi et de la réglementation. Le rapport d'OXFAM confirme que « *les autorités locales et la société civile se plaignent fréquemment du fait que le Ministère (au niveau central ou local) accapare des ressources qui devraient être transmises aux autorités locales pour faire face aux responsabilités qui leur sont dévolues : le dernier rapport du vérificateur général a confirmé cette tendance*⁹³. »



92 Décret n°. 2011-3370/MEALN-SG du 16 août 2011.

93 Rapport: Assurer l'éducation pour tous au Mali - OXFAM, juin 2009.

Les enseignants et directeurs

Les directeurs de l'école et les enseignants sont les principaux référents des enfants en matière d'éducation. Peu formés et peu accompagnés sur leurs rôles et obligations que leur confère le statut d'enseignant ou de directeur, ils peinent à appliquer certaines innovations pédagogiques axées sur l'enfant. Aussi, les facteurs socioculturels, terreau de la discrimination et des violences exercées à l'égard des enfants, se retrouvent présents au sein de l'école et les enseignants et directeurs ont du mal à offrir un cadre protecteur et bienveillant à l'égard des enfants.

3.4.2. Les Titulaires de Responsabilités

La communauté (APE, AME)

La présente Analyse a démontré que l'éducation est souvent perçue par les communautés comme une responsabilité exclusive de l'État et par conséquent certains parents ont souvent peu conscience de leurs responsabilités.

Le faible niveau scolaire de certains parents peuvent les amener à un sentiment de marginalisation, et ces derniers peinent à trouver les moyens de s'y investir. Les faibles revenus économiques des ménages et la recherche de voies et de moyens pour assurer la survie de la famille est également une raison du faible investissement des communautés dans les écoles.

3.4.3. Les Titulaires de Droits

Les enfants

L'analyse situationnelle nous a démontré qu'une grande majorité des enfants consultés avait des connaissances sur leurs droits mais qu'il y a peu d'espaces pour les faire valoir : ces derniers ne sont que trop rarement invités à participer aux espaces de prise de décisions les concernant.

Comme nous avons pu le voir dans le cadre de ce rapport, les facteurs socioculturels sont peu favorables à la participation des enfants. Ceux-ci sont souvent perçus comme des individus étant en incapacité de prendre des décisions éclairées.

Aussi, à ce jour, les enfants manquent de moyens financiers et structurels pour pouvoir assumer leurs rôles et faire respecter leurs droits.

4. Conclusions générales

À travers ses engagements juridiques et politiques aux plans national et international⁹⁴, le Mali s'est engagé à défendre et à promouvoir les Droits l'Enfant. En dépit des efforts fournis par l'État et ses partenaires et les progrès accomplis, *“les enfants maliens restent encore exposés à diverses formes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence”*⁹⁵.

Comme le souligne le Document de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali⁹⁶, *“la situation du Mali est caractérisée par deux facteurs : i) l'existence d'un arsenal normatif et institutionnel favorable aux droits de l'enfant (code de protection de l'enfant de 2002, loi sur la minorité pénale de 2001) et ii) la persistance de nombreux obstacles à la jouissance effective de ces droits, aussi bien civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels ainsi qu'au fonctionnement effectif des différentes institutions œuvrant dans ce domaine”*.

En matière de protection, la violence à l'égard des enfants s'exerce à plusieurs niveaux, notamment au sein du foyer et de la famille mais également dans les écoles et les établissements d'enseignement, ainsi que dans les centres de prise en charge et dans le système judiciaire, au travail et au sein de la communauté. Ceci s'explique par l'absence d'un système national d'information sur la protection de l'enfant et par le manque de sensibilité publique et politique face à ces problèmes⁹⁷.

Malgré les textes législatifs et réglementaires adoptés, **la discrimination** persiste pour certaines catégories d'enfants et particulièrement en ce qui concerne leurs accès et leur maintien dans le système éducatif. Le Mali enregistre l'un des plus faibles taux d'alphabétisation de l'Afrique. Aussi, le fort taux d'enfants exclus du système scolaire (56%) reste bien en deçà des objectifs de développement du millénaire. Les filles, les enfants porteurs de handicap et les enfants appartenant à des minorités ethniques sont tout particulièrement victimes d'un manque d'application des politiques nationales en leur faveur.

94 Convention relative aux Droits de l'Enfant et ses deux protocoles facultatifs adoptés dans le cadre des Nations Unies et ratifiés par le Mali respectivement en 1990 et en 2002, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, la Déclaration du millénaire pour le développement adoptée par les Nations Unies en septembre 2000 et son Plan d'action « Un monde digne des enfants ».

95 Ibid.

96 Document de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali, juillet 2014.

97 Ibid.

S'agissant de la **gouvernance**, à savoir, la mise en œuvre de mécanismes permettant aux enfants d'exercer leur citoyenneté dans le cadre des systèmes publics chargés de promouvoir leurs droits, elle reste insuffisante. Des initiatives comme le Parlement des Enfants⁹⁸ ou les collectivités éducatives au sein des écoles ont été instituées. Cependant, dans le cadre de cette présente ASDE, nous avons observé des faiblesses dans l'opérationnalité de ces mécanismes et, en dehors de ces cadres organisés, la participation des enfants reste symbolique⁹⁹.

L'ignorance, la méconnaissance des droits des enfants, les pesanteurs socioculturelles discriminatives à l'égard des femmes et des enfants entravent leurs droits à la participation et représentent l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre d'une éducation inclusive et participative.

La décentralisation de l'éducation se poursuit et apparaît désormais comme une option irréversible avec le transfert progressif de certaines responsabilités et ressources aux collectivités territoriales. Cependant, ce mode de gouvernance souffre des nombreux maux : le manque de priorisation et le manque de ressources humaines qualifiées soucieuses d'exercer leurs responsabilités sont des entraves à la réalisation du droit pour les enfants d'accéder à une éducation de qualité.

En dépit des nombreuses études et innovations entreprises au Mali, la qualité de l'enseignement et la protection des enfants restent des enjeux majeurs au Mali. On constate que le système éducatif ne parvient pas à développer de manière efficace toutes les potentialités et talents des enfants et à développer une école bienveillante à leur égard.

Ceci étant, il ne faut pas oublier que le Mali fait face à de nombreux autres défis aggravés par la crise sociopolitique de ces dernières années qui a engendré un contexte sécuritaire toujours instable, un ralentissement de l'économie et un désengagement de la communauté internationale dans les programmes de développement.

Afin d'y parvenir, Educo au Mali a choisi de poursuivre sa mission dans l'Académie de Ségou en ayant une attention particulière pour les enfants et les communautés rurales. Educo entend soutenir et accompagner l'ensemble des acteurs de l'école, à savoir *les collectivités territoriales, les services techniques, les communautés et bien évidemment les enfants*, à travers des actions directes sur les failles et les violations de droits, un renforcement des structures et des mécanismes institutionnels et des actions favorisant les capacités des communautés et de la société civile pour un meilleur respect des Droits des Enfants.

98 Créé en 1996.

99 Ibid.

5. Recommandations générales et opportunités pour Educo

Suite à la présentation des principaux obstacles du droit à l'éducation, des recommandations ont été émises lors de deux ateliers. L'un d'entre eux réunissait les acteurs de l'école de Ségou et l'autre les représentants de la société civile au niveau national. Ces recommandations ont comme finalité de mettre en exergue les priorités d'action pour les Titulaires de Droit, d'Obligations et de Responsabilités afin de favoriser et promouvoir une éducation de qualité au Mali.

Recommandations au Ministère de l'Éducation :

Le Ministère de l'Éducation Nationale a l'obligation d'assurer l'accès à une éducation de qualité à l'ensemble des enfants et son rôle est de fournir les moyens techniques et financiers pour la mise en place d'une politique efficace et pérenne. Il doit aussi s'assurer que les acteurs de l'école en mode décentralisé assurent leurs missions assignées. Pour ce faire, les acteurs qui ont pris part aux ateliers de validation recommandent de :

- **Favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école à travers des mesures très concrètes** comme la séparation des blocs latrines filles/garçons et assurer à tous les enfants les conditions minimums pour que ces derniers puissent se maintenir à l'école (services de santé scolaire, cantines scolaire,...).
- **Favoriser le développement des alternatives éducatives** en définissant les normes de la CAD/DE¹⁰⁰ des écoles mobiles et des écoles à classe unique, organisant une véritable campagne de revalorisation des CED¹⁰¹ ; revoir le dispositif des SSAP¹⁰² afin de le rendre plus accessible et informer les collectivités territoriales de ces alternatives afin que ces dernières puissent les mettre en œuvre.
- **Concrétiser un modèle d'école coranique "renovée"** en s'inspirant des bonnes pratiques des modèles étrangers, en particulier dans la collaboration entre les autorités religieuses et scolaires, tout en dynamisant la commission technique des écoles coraniques au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale afin d'élaborer et d'expérimenter un ou des modèles d'école coranique renovée.

100 Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Éducation.

101 Centre d'Éducation pour le Développement.

102 Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle.

- **Renforcer le niveau de connaissances pour une application effective des lois concernant la protection des enfants à l'école** en produisant un document accessible sur les sanctions légales concernant chaque type d'abus, en généralisant une leçon type auprès des élèves sur la violence et en révisant le décret sur les CGS pour y insérer une responsabilité sur la protection.
- **Réviser le contenu de la formation initiale des enseignants : adapter et améliorer le programme des instituts de formations des maîtres** aux programmes officiels en vigueur et en y intégrant le curriculum bilingue et les aspects didactiques appropriés.
- **Renforcer la formation des enseignants sur les alternatives éducatives et améliorer le module de formation sur l'inclusion¹⁰³** et faire un travail de relecture du curriculum bilingue en y intégrant le module sur la gestion d'une école à classe unique et sur l'action éducative en milieu nomade.
- **Faire du suivi post formation des enseignants une priorité** en rehaussant le temps et le budget alloués aux formations continues et en mettant en place un mécanisme de suivi-appui-évaluation et en dotant chaque enseignant formé de supports didactiques.
- **Augmenter les ressources techniques et financières dédiées aux suivis des enseignants** en recrutant des conseillers pédagogiques supplémentaires formés et en augmentant les moyens du CAP pour la mise en œuvre effective du suivi tout en redimensionnant les outils de suivi.
- **Redimensionner une stratégie de valorisation des professionnels** de l'éducation basée sur les performances afin de favoriser des plans de carrière pour les meilleurs professionnels.
- **Valider le programme des niveaux 2 et 3 du curriculum bilingue** de l'enseignement fondamental et en assurer une large diffusion ; adapter les manuels au programme officiel en concertation avec les acteurs de terrain sur le contenu et augmenter la part du budget pour la conception et la production des manuels scolaires.
- **Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'importance du temps réel d'apprentissage** en généralisant des outils de mesure et en assurant l'application des textes sur le calendrier scolaire, mettre en place des mécanismes de contrôle de cette directive et prendre des mesures en cas de non-respect tout en faisant appliquer le rattrapage du temps perdu.

103 Actuellement en cours au sein de 3 IFM.

- **Renforcer le suivi, la supervision et l'évaluation des services déconcentrés et décentralisés** chargés de la gestion de l'école et revisiter les stratégies et les outils d'information et de formation en gestion communautaire.
- **Augmenter la part du budget de l'État allouée aux fonds dédiés à l'école** (fonds ADARS) et assurer une meilleure traçabilité et transparence des fonds à tous les niveaux.
- **Inclure un appui institutionnel** en faveur des collectivités territoriales pour améliorer la gestion de l'école en mode décentralisé.
- **Favoriser la participation des femmes dans les instances décisionnelles** en multipliant les programmes sur la promotion des droits et de la place des femmes dans la société.
- **Veiller au respect des critères d'éligibilité** et d'élection des membres des structures communautaires de gestion de l'école.
- **Rendre effectif et mettre les moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre de Gouvernements d'enfants** au sein des écoles afin de renforcer le Droit de l'Enfant à la participation dans la gestion de l'école.

Recommandations aux responsables de l'école (collectivité territoriale, CGS, Académie, CAP et école) :

Les collectivités territoriales et les CGS sont les premières responsables du Droit à l'Éducation des enfants sans distinction et les Académies d'Enseignement et les CAP ont la responsabilité technique des mesures favorisant l'accès et le maintien des enfants au sein d'une l'école de qualité. Ensemble ils peuvent mettre en place des actions concrètes. Ainsi, il faut :

- **Mettre en œuvre les alternatives éducatives et des mesures incitatives** afin de favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école sans discrimination et rechercher des partenaires techniques et financiers qui puissent soutenir ces mesures.
- **Renforcer le lien entre les parents et l'école** en élaborant des outils de suivi adaptés à la disposition des parents et en sensibilisant les parents à la vie de l'école et au temps réel d'apprentissage.

- **Intégrer et valoriser les savoirs locaux des communautés** dans les écoles afin de favoriser l'adhésion de la communauté à l'école.
- **Être les garants du bien-être des enfants** en respectant et en promouvant une éducation protectrice, **favoriser la mise en œuvre d'actions** pour le maintien des enfants à l'école (services de santé scolaire, cantines scolaires,...) et rechercher les moyens de les mettre en œuvre.
- **Assurer une répartition judicieuse des enseignants** en fonction des besoins réels ; suivre la présence physique des enseignants et assurer la remontée de l'information.
- **Renforcer la formation des enseignants** en regroupant les enseignants selon leur profil en vue de leur offrir une formation adaptée et assurer la stabilité des enseignants formés ; **favoriser la formation continue des maîtres** en appuyant techniquement et financièrement les comités d'apprentissage des maîtres et contrôler leur mise en œuvre.
- **Assurer une meilleure disponibilité des manuels scolaires au sein des écoles** en identifiant les besoins des écoles (par niveau et en quantité) et assurer la pérennité de ces outils (lignes budgétaires dans les projets des écoles et les PDSEC pour l'achat et la maintenance).
- **Développer et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources financières additionnelles** pour recruter du personnel qualifié au sein des collectivités territoriales et **augmenter la part du budget des collectivités en faveur de l'éducation** à travers son Plan de Développement Communautaire.
- **Former et accompagner techniquement et financièrement les CGS /APE /AME** sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion de l'école et **favoriser la mise en œuvre des cadres de concertation entre services déconcentrés et décentralisés** afin de rendre les écoles plus performantes.
- **Favoriser une culture et des pratiques de redevabilité** en organisant des journées de restitution / journée d'interpellation démocratique.
- **Favoriser la participation des enfants et des femmes dans la gestion** de l'école en promouvant des sessions d'alphabétisation à l'attention des adultes et en particulier des membres (CGS/APE/AME) et soutenir la mise en place de Gouvernement des Enfants.

Recommandations aux communautés et aux familles :

Les communautés et plus particulièrement les familles sont les premières responsables de l'application des Droits de l'Enfant. Afin de garantir le Droit à une Éducation de qualité, les communautés et les familles ont le devoir de s'intéresser à la vie de l'école afin que chaque enfant puisse voir son droit à l'éducation respecté.

- **Mettre en place des mécanismes locaux de protection** (comité de protection au niveau communautaire) et sanctionner les cas d'abus et de violence à l'école et en dehors de l'école.
- **Réclamer la transparence dans la gestion** des fonds alloués à l'école.
- **Participer à la vie de l'école** en identifiant les savoirs communautaires et en partageant leurs savoirs dans le cadre des modules sur les spécificités locales.
- **Se mobiliser autour de l'école** en soutenant et en adhérant aux démarches et actions des acteurs de l'école, réclamer la redevabilité auprès des structures communautaires et participer aux rencontres de mise en place des structures communautaires.
- **Encourager la participation des femmes aux sessions d'alphabétisation** afin qu'elles renforcent leurs capacités et qu'elles puissent s'investir dans la gestion de l'école.

Recommandations aux enfants en tant que titulaires de droits et de responsabilités :

Les enfants n'ont pas conscience de leurs droits et responsabilités, l'enfant est considéré comme un acteur passif par la communauté qui connaît peu les droits et responsabilités des enfants. Dans la plupart des cas, les enfants participent de façon symbolique dans les espaces d'échanges et de concertation et leur avis est faiblement pris en compte par les adultes.

- **Mettre en place des structures et organes d'enfants** (gouvernement d'enfants, club d'enfants, associations, etc.) avec l'appui des partenaires pour une meilleure participation aux instances de décisions à l'école et au sein de la communauté en renforçant leurs capacités.
- **Soutenir et accompagner les initiatives favorisant l'accès, le maintien et la qualité des apprentissages** (aller à l'école, être présent à l'école, suivre les cours, apprendre et faire des exercices, etc.) en respectant les enseignants et les camarades.

- **Contribuer à la mise en œuvre des initiatives pour une école protectrice, attrayante et stimulante** pour les enfants.
- **Encourager la culture de la communication** en remontant les informations sur les difficultés d'apprentissage, de fréquentation, d'absentéisme, de manuels, de matériel didactique (disponibilité, conservation, état..), des résultats scolaires.
- **Exprimer leur avis sur les situations d'apprentissage, les conditions minimales de travail et soutenir l'enseignant** dans le bon usage des manuels et du matériel didactique et dans la mise en place des coins de lecture.
- **Veiller au bon usage, à la bonne conservation et participer** à la gestion et à l'identification des besoins en manuels et matériel didactique.
- **Sensibiliser les pairs sur les Droits de l'Enfants** en général et combattre la discrimination basée sur le genre en particulier.
- **Veiller au respect de leurs droits et combattre la discrimination basée sur le genre.**
- **Se mobiliser et réclamer au CGS et à la mairie un renforcement des capacités** pour assumer leurs rôles et responsabilités.
- **Soutenir les initiatives favorisant la mise en pratique de la culture de la communication chez les enfants.**
- **Favoriser la mobilisation des enfants** autour des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités technique et organisationnelle.

Opportunités pour Educo

Parce qu'Educo considère que l'Éducation, en plus d'être un Droit, représente un moyen indispensable pour atteindre les autres droits et libertés, Educo s'engage, à travers son Plan Stratégique, à soutenir et à accompagner les titulaires d'obligations, de responsabilités et les enfants (titulaires de droits) dans l'accomplissement de leurs missions à travers la mise en œuvre de programmes visant à accroître une éducation inclusive qui exclut toute forme de discrimination et qui permettent aux enfants d'acquérir une éducation fondamentale de qualité.

- **Sensibiliser et soutenir les collectivités territoriales et les CAP sur la mise en place des alternatives éducatives** à travers leurs plans d'action respectifs.
- **Appuyer et favoriser l'ensemble des initiatives locales ou nationales favorisant le Droit à l'Éducation** en ayant une attention particulière pour les filles et les enfants vivant avec un handicap.
- **Soutenir des stratégies locales en faveur des familles** afin que ces dernières maintiennent les enfants à l'école (alphabétisations, AGR).
- **Soutenir les communautés et les écoles dans la mise en œuvre de cadres de protection** à travers des formations et des cadres d'échanges et valoriser leurs pratiques.
- **Soutenir les initiatives nationales et locales favorisant l'amélioration de la gestion des enseignants** et sensibiliser les collectivités territoriales sur leurs rôles et responsabilités.
- **Favoriser la formation des enseignants** en renforçant les capacités techniques et logistiques des CAP dans la formation continue des pédagogies actives des enseignants, les appuyer dans la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et évaluation post formation et appuyer les acteurs dans l'organisation des comités d'apprentissage des maîtres.
- **Instaurer dans les programmes le suivi du temps réel d'apprentissage** en élaborant, en formant et en dotant les acteurs clefs des outils de suivi et de rapportage et en mesurant le niveau des élèves.
- **Favoriser la présence des élèves à l'école en soutenant les initiatives** allant dans ce sens (santé scolaire, récompenses, sensibilisation des communautés,...) et travailler sur la mise en œuvre de mécanismes de protection.
- **Piloter la réflexion sur les questions de la protection** de l'enfance en milieu scolaire.
- **Favoriser et soutenir les initiatives et les cadres de concertation sur la qualité de l'enseignement au sein des écoles** (restitutions des résultats scolaires, gestion des manuels, etc.)
- **Encourager et soutenir la création de coins de lecture** au sein des écoles ainsi que la production de matériel didactique au niveau local en favorisant les savoirs locaux.

- Soutenir des actions de plaidoyer pour assurer une meilleure transparence dans la gestion des fonds alloués à l'école et appuyer particulièrement les collectivités territoriales dans la recherche de fonds et dans la maîtrise des procédures.
- Appuyer et amener les services techniques à développer des stratégies sur le genre dans leurs programmes (PDCOM, plan école).
- Renforcer et accompagner les femmes dans leurs renforcements de capacités et les appuyer pour favoriser leur autonomisation (formation, AGR, etc.).
- Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'école à favoriser la participation des enfants dans la gestion de l'école.
- Favoriser et soutenir les initiatives des enfants dans leur participation effective dans la gestion de l'école.
- Accompagner la mise en place effective des Gouvernements des Enfants et les espaces d'échanges entre enfants et adultes afin de promouvoir leur Droit à la Participation dans la gestion de l'école.
- Soutenir techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans leur plan de développement de l'éducation et les accompagner dans leurs mises en œuvre.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques à travers le soutien des cadres de concertation et soutenir les acteurs chargés de former les CGS et les collectivités territoriales en matière de gestion de l'école en mode décentralisé.
- Soutenir la participation communautaire au sein de l'école à travers les sessions d'alphabétisation en faveur des CGS/AME/APE et particulièrement des femmes.
- Sensibiliser les communautés sur les Droits des Enfants et plus particulièrement sur le Droit à l'Éducation afin de faire valoir les bienfaits de l'école.
- Sensibiliser les communautés sur l'abandon des pratiques traditionnelles qui nuisent au bien-être des enfants et adopter des comportements positifs à l'égard des enfants et être réceptif aux besoins des enfants.

6. Bibliographie

Académie d'Enseignement de Ségou, Rapport de rentrée 2013-2014, [transmit le 28 février 2015 par l'Académie de Ségou].

African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child : Tableau des ratifications [http://acerwc.org/fr/charte-africaine-des-droits-du-bien-etre-de-lenfant/tableau-des-ratifications/] (17 mars 2015).

Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), Projet de recherche mené en collaboration avec la Cellule de Planification et de Statistique, la Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental du MEALN et le Programme USAID/PHARE PARTIE 1 – RAPPORT, Etude sociolinguistique sur l'adéquation entre la demande et l'offre d'enseignement bilingue dans la région de Mopti, [http://www.mlenetwork.org/sites/default/files/Mali_EtudeSociolinguistique_Rapport_Partie1_(Analyse).pdf] (consulte le 28 Février 2015).

Agence Française de Développement du Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues nationales. Étude sur le curriculum de l'enseignement fondamental, Rapport 3 Développement du scénario privilégié, Version finale - janvier 2010 (transmis par Samba Cissé ASG).

Association Subaahi Gumo (ASG) en collaboration avec Intervida-Educo, rapport de restitution de l'ERO 2013 et conduite de l'ERO plus au niveau de 21 CGS, 5 CEC et 2 CAP intégrant l'élaboration de la cartographie des acteurs, 2014 (document obtenu auprès de ASG).

Cluster Protection Mali : Stratégie Protection Mali en situation de conflit armé [http://www.refworld.org/pdfid/5211e0814.pdf]

Cluster protection: [http://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/Desk%20Review_SCPE%20MALI%20032013.pdf]

CLUSTER WASH MALI : Normes minimales et 'paquets minimums' - WASH dans les établissements scolaires janvier 2013 [http://www.washclustermali.org/sites/default/files/normes_et_paquets_minimum_wash_a_lecole_en_urgence.pdf] (consulté le 16 mars).

Colette NOYAU, Les divergences curriculum - évaluation certificative dans les écoles primaires bilingues de pays du sud : conséquences du point de vue de l'acquisition du bilinguisme, UMR 7114 MoDyCo CNRS, Université Paris Ouest Nanterre La Défense [<http://colette.noyau.free.fr/upload/NoyauCurric+Eval.pdf>] (consulté le 28 février 2015).

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états parties en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 ; 3 mai 2007 paragraphes : 3, 10 – 12).

République du Mali : rapport initial CADBE 2007, pages 8-12) ; (Conseil des droits de l'homme : rapport du Groupe de travail sur EPU – Mali 2015 A/HRC/WG.6/15/MLI ; paragraphes : 110.3,111.8).

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Observations rapport CEDEF 2007 CEDAW/C/MLI/CO/5 paragraphes : 9, 11, 15, 17, 19, 31).

Ministère de l'Éducation Nationale, RAPPORT DU MALI, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), dans le contexte du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015.

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états parties en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes : 25, 26) ; (Conseil des droits de l'homme : op. cit. paragraphe : 110.10).

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états parties en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 31, 33).

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états partis en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 36, 44, 63, 69.

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états parties en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 13, 53, 54, 55).

Comité des droits de l'enfant : Examen des rapports présentés par les états parties en application de l'article 44 de la convention, Observations finales: Mali CRC/C/MLI/CO/2 - 3 mai 2007, paragraphes 4, 8 ; Conseil des droits de l'homme : : rapport du Groupe de travail sur EPU – Mali 2015 A/HRC/WG.6/15/MLI, paragraphe, 110.1.

Conférence internationale “ensemble pour le renouveau du Mali”, Bruxelles, 15 mai 2015, gouvernement du Mali.

Direction Nationale de l'Éducation de Base du Mali : données de la Cellule de Planification et de Statistique.

Enquête par grappes à indicateurs multiples résumé, Mali : [http://instat-mali.org/contenu/eq/resumics_eq.pdf]

Haut- Commissariat aux Droits de l'Homme : Statut de ratification pour le Mali [http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=107&Lang=-FR] (consulté le 16 mars 2015).

Institut International de Planification de l'Éducation, Ministère de l'Éducation National Mali, Benin, Guinée, Sénégal, Ecole et décentralisation [http://www.cifal-ouaga.org/Decentralisation_Afrique/147099f.pdf] (Consulté le 17 mars 2015).

Institut National de la Statistique : [<https://bamakobruce.files.wordpress.com/2012/01/rapport-elim-draft-juin-2011.pdf>] (consulté le 28 février 2015).

Institut Pédagogique National, La formation des maîtres du 1er cycle de l'enseignement fondamental au Mali : Problèmes et perspectives, [<http://www.njas.helsinki.fi/pdf-files/vol-9num3/traore.pdf>] (consulté le 28 février 2015).

Mahamane Maiga conseiller Pédagogique: Assainissement des écoles [http://www.siko-ro-mali.org/Assainissement_des_ecoles.html] (consulté le 17 Mars).

Ministère de la Planification. Institut National de la Statistique (déc. 2014). Annuaire Succinct National des Statistiques de l'Enseignement Fondamental 2013-2014.

Mamadou Kani KONATE, Mouhamadou GUËYE, Théodore NSEKA VITA : Scolarisation des enfants au Mali selon le profil des ménages et étude de leur maintien à l'école : Paper commissioned for the EFA Global Monitoring 2003/4, the leap to Equality [<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001467/146798f.pdf>] (consulté le 17/03).

Ministère de l'économie et des finance : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012 à 2017 –décembre 2011 [[http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/1_CSCR/2012_MALI_CSCR_2012_2017_VF.pdf](http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/1_CSCR/2012_MALI_CSCR/2012_2017_VF.pdf)] (consulté le 10 Mars).

Ministère de l'éducation de base, de l'alphabétisation et des langues nationales : le développement de l'éducation : novembre 2008 [http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/mali_NR08_fr.pdf]

Ministère de l'Éducation Nationale "curriculum de l'enseignement fondamental, niveau 1 (1^{er} et 2^{ème} années du fondamental) guide de l'enseignant/enseignante, Septembre 2011.

Ministère de l'Éducation Nationale du Mali : rapport général du forum national éducation 2008.

Ministère de l'Éducation Nationale : la lettre de politique éducative du mali-2006 [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mali/Mali_Lettre.pdf] (consulté le 16 mars).

Ministère de l'Éducation Nationale : Politique de formation continue des maitres de l'enseignement fondamental- ministère de l'Éducation Nationale (2003).

Ministère de l'Éducation Nationale : Politique Nationale du Manuel scolaire et du matériel didactique, 2010.

Ministère de l'Éducation Nationale : Programme intérimaire de relance de l'éducation (2004-2016) ministère de l'Éducation.

Ministère de l'Éducation Nationale : Rapport d'Évaluation Nationale de L'Éducation Pour Tous (EPT) 2015 – Novembre 2014 [<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002310/231079f.pdf>] (consulté le 11 février).

Ministère de l'Éducation Nationale, Rapport du Mali, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), Dans le contexte Du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes Et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015 [http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/mali_beijing_review_report.pdf] (consulté le 10 Mars 2015).

Ministère de l'Éducation Nationale, Rapport national sur le développement de l'éducation au Mali [http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/morocco_NR08_fr.pdf] (consulté le 16 mars 2015).

Ministère de l'éducation Nationale-Secrétariat Général : programme intérimaire de relance de l'éducation, durée : 3 ANS (2014-2016)- 2013 transmis par Educo (consulté le 10 Mars)]

Ministère de l'Éducation : Annuaire synthétique national des statistiques de l'enseignement fondamental ; rapport évolution de quelques indicateurs de 2006 a 2011 septembre 2011. [fichier transmis par le Ministère (consulté le 15 mars)]

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales : Loi N° 99-046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur L'Éducation au Mali, [<http://doc.iiep.unesco.org/wwwisis/repdoc/E030469.pdf>] (consulté le 27/02/2015).

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ARRETE N°2011-3370/MEALN-SG du 16 AOUT 2011 Portant création, organisation et les modalités de fonctionnement du CGS 2011 [document obtenu auprès du CAP de FARAKO]

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN): Décret n°. 2011-3370/MEALN-SG du 16 Aout 2011.

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN), Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Éducation de base du MEALN et le Programme USAID/PHARE : Temps réel d'apprentissage, Projet de recherche, octobre 2010.

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales : Vade Me cum du Directeur D'Ecole Fondamentale, Les missions du directeur d'école-2011(transmis par le CAP de Farako, Ségou, consulté le 15 février).

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, secrétariats généraux, Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Éducation, Descriptif de la Troisième Phase 2.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, secrétariats généraux, Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Éducation, Descriptif de la Troisième Phase, Version définitive (2010_2012), [http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&ved=0CEcQ-FjAE&url=http%3A%2F%2Fplanipolis.iiep.unesco.org%2Fupload%2FMali%2FMali_PISE_III_Descriptif.pdf&ei=ygsDVeD0NIzvaM2hgpAM&usg=AFQjCNG3olM98gkR-XfMx_jti8kcWbKLTaw&bvm=bv.88198703,d.d2s] (consulté le 13/03/2015).

Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Note sur le Travail des Enfants [http://www.malikunnafoni.com/bibliostat/docs/030207011_dnpef_sd.pdf] (consulte le 16 Mars 2015).

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Décret n° 96 96-172/pm pm-rm du 13 juin 1996 instituant un parlement des enfants au Mali.

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali, juillet 2014.

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali) [http://www.recofem.org/IMG/pdf/Politique_Nationale_Genre_11jan11.pdf] (consulté le 16 mars 2015).

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), Premier rapport du Mali sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 2007 [http://www.africanchildforum.org/clr/pdf/mali-initial-acerwc-sr_fr.pdf] (consulté le 13/03/2015).

Ministère de l'administration territoriale et des collectivités territoriales : Etude sur le bilan et les perspectives de la décentralisation au Mali de 2011.

Ministère de l'agriculture : Rapport "le travail des enfants dans l'agriculture au Mali", décembre 2011.

Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration De l'Éducation(CADDE) Modules de Formation sur le Système de Suivi/Evaluation et Encadrement des Comités de Gestion Scolaire (CGS) 2010 (document obtenu auprès d'ASG).

Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales Académie d'Enseignement de Ségou : Rapport de rentrée 2013-2014 (document obtenu auprès de l'Académie d'enseignement de Ségou).

Ministère de l'Éducation Nationale : Rapport du forum national sur l'éducation, décembre 2009.

Ministère de l'Éducation Nationale, temps réel d'apprentissage, octobre 2010 [http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pa00j2rd.pdf] (consulté le 14 mars 2015).

Ministère des Affaires Étrangère (Française) et Européenne : les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone, Septembre 2010, (consulté le 5 Mars 2015).

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la Famille : enquête MICS 2010-document de politique nationale de promotion et de protection de l'enfant au Mali-juillet 2014.

Nations Unies : Etude du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants Réponses du Mali au Questionnaire à l'intention des gouvernements, avril 2005.

Nations Unies : La violence contre les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre [http://www.google.ml/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=10&ved=0CFAQFjAJ&url=http%3A%2F%2Fwww.crin.org%2Fdocs%2Fresources%2Fpublications%2FViolence%2FWCAfrica_Violence_outline_fr.doc&ei=1P4FVbXmJdPjaqSKgagE&usg=AF-QjCNFRqZqxstos98jgDLS_qkx3IYIf-w&bvm=bv.88198703,d.d2s]

Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone : Croissance démographique et OMD : contexte et défis enseignants au primaire. Cas de sept pays d'Afrique francophone. [<http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/croissance-demographique-defis-enseignement-secondaire-afrique-Education-2013-fre.pdf>] (consulté le 28 février 2015).

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté [http://www.ml.undp.org/content/dam/mali/docs/omd/RNDH_mali_2012.pdf] (consulté le 7 mars 2015).

OMAES Beekungo, Rapport annuel d'évaluation des apprentissages scolaires au Mali Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et District de Bamako, 2013 [<http://malilink.net/wp-content/uploads/2014/06/20140622-Rapport-devaluation-B%C9%9B%-C9%9Bkunko-2013-VF.pdf>]

Oxfam International, Assurer l'éducation pour tous au Mali, Rapport de recherche, juin 2009 [[https://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/2009-06_11_Assurer_l'Éducation_pour_tous_au_mali.pdf](https://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/2009-06_11_Assurer_l%27Education_pour_tous_au_mali.pdf)] (consulte le 28 février 2015).

Plan International, Rapport 2013 sur l'éducation des filles, Mariage d'enfant et éducation Faire reculer le mariage précoce par l'éducation des filles [http://www.planfrance.org/droits-des-filles/wp-content/uploads/2013/10/RAPPORT_FILLES_.BAT_BD.pdf] (Consulté le 16 Mars 2015).

Présidence de la République du Mali : Décret N°02-313/PRM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales en matière d'éducation.

Programme de développement des réseaux pour l'éducation en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal (PRODERE AO), les déperditions scolaires, un frein à l'éducation en Afrique de l'ouest, Guide collectif à l'intention des pouvoirs publics et de la communauté éducative [www.solidarite-laique.org/e.../pdf/prodere_guide_Education_base.pdf] (consulté le 28 Février 2015).

ROCARE – Mali : Qualité de l'éducation de base au Mali : une bibliographie annotée de 1992-2002 : mai 2003 [http://www.rocare.org/adea/ROCARE-Mali_qualite_2003.pdf] (consulté le 13 mars 2015).

République du Mali : Rapport du Mali, Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale- Bamako 2004.

Rapport du ministère des affaires étrangère et européenne sur les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone, septembre 2010.

PNUD : Rapport national sur le développement humain -Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience à la crise 2012 au Mali : enjeux et perspectives PNUD édition 2014.

Ministère de l'Éducation Nationale : Recommandations du forum national sur l'éducation rapport du forum sur l'éducation en 2008.

République du Mali : Premier rapport du Mali sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 2007 [http://www.africanchildforum.org/clr/pdf/mali-initial-acerwc-sr_fr.pdf]

République du Mali : Rapport Evaluation diagnostique du système éducatif de la République du Mali version provisoire, 2014.

République du Mali : Rapport du Mali sur la mise en œuvre de la de la CDE 2007.

République du Mali : Rapport du Mali : Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) Dans le contexte du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015, Juin 2014 [http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/csw/59/national_reviews/mali_review_beijing20.ashx] (consulté le 16 mars 2015).

ROCARE –Mali : Rapport de recherche du, Approche Par Compétences et qualité de l'éducation Cas des écoles du Centre d'Animation Pédagogique de Kalabancoro (Région de Koulikoro) [www.rocare.org/adea/ROCARE-Mali_qualite_2003.pdf] (consulté le 28 février 2015).

Samba Cissé, le Curriculum de l'enseignement fondamental au Mali : enjeux, défis et perspectives pour un enseignement de masse et de qualité, Editions Universitaires Européennes, août 2014.

Save the Children et Plan : La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, août 2010. [http://www.usearchmedia.com/download/?kw=violence-faite-aux-enfants-en-milieu-scolaire-au-mali.pdf&ref=5028439&system_controller=signup&system_action=index]

Save the Children et Plan : Prise en charge de la violence en milieu scolaire Initiatives modèles en Afrique occidentale et centrale [http://www.unicef.org/wcaro/VAC_BestPractice_guide_fr.pdf] (consulté le 13 mars 2015).

Save the Children et Plan : Rapport sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali, août 2010.

Sidi yaya Wagué : Comités de gestion scolaire : Un outil efficace de gestion concertée juin 2011 [<http://www.planeteafrique.com/Actualites/mali/Index.asp?id=5839>] (consulté le 13 mars 2015).

Terres des hommes : Etude sur les problématiques et les risques de protection de l'enfance, Etude de cas dans la région de Ségou, Mali 2013.

UNDP: Indice de Développement Humain. [www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html]

Unesco, «Base de données du droit à l'éducation» [<http://www.unesco.org/Éducation/edurights/index.php?action=countries&lng=fr>] (consulté le 12 mars 2015).

Unesco, Données mondiales de l'Éducation, VII éditions 2010/2011 [http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Mali.pdf] (consulté le 17 mars 2015).

Unesco, Plan-bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, École et décentralisation, résultat d'une recherche en Afrique de l'Ouest, 2006 [http://www.cifal-ouaga.org/Decentralisation_Afrique/147099f.pdf] (Consulté le 17 mars 2015).

Unesco : bureau international d'éducation, la pédagogie convergente son expérimentation au Mali et son impact sur le système éducatif, [<http://www.ibe.unesco.org/publications/inno06f.pdf>] (consulté le 28 février 2015).

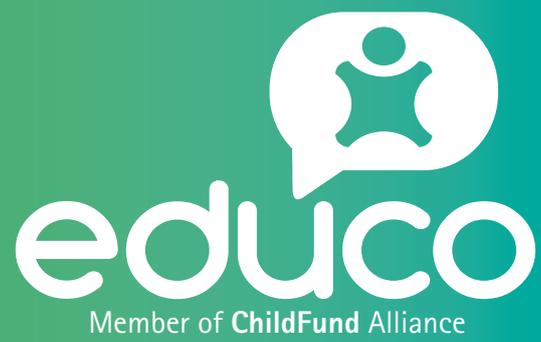
Unicef Mali – Le Gouvernement des Enfants : présentation & étapes de création – 2002 (obtenu auprès du CAP de Farako).

Unicef : initiatives «l'école amie des enfants, amie des filles » [http://www.unicef.org/french/Éducation/index_focus_schools.html]

Unicef : La protection sociale et les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: le cas du Mali, février 2009.

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de ce document en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission d'Educo.

Pour plus d'informations sur les sujets traités veuillez contacter : jara.campelo@educos.org



© Janvier, 2016

 educo@educo.org

 [@Educo_ONG](https://twitter.com/Educo_ONG)

 www.facebook.com/educoONG



www.educo.org